



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 7 octobre 2015**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 septembre 2015, à 8 h 30

**10.003** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 septembre 2015, à 12 h

**10.004** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 septembre 2015, à 8 h 30

## 12 – Orientation

**12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.006** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de police de Montréal, Direction des opérations - Service à la communauté - Gendarmerie - Enquêtes - 1152709003

Accorder un contrat à G4S Solutions de Sécurité (Canada) Itée, pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de 60 mois - Somme maximale de 3 570 025,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14602 (5 soumissionnaires)

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1154730004

Autoriser une prolongation du contrat d'élimination des ordures ménagères à la firme Recyclage Notre-Dame pour une durée d'un mois tel que prévu aux documents d'appel d'offres, à même les sommes autorisées à la résolution CG10 0367, pour les arrondissements d'Anjou et de St-Léonard

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1154473002

Accorder un contrat à 9175 3681 Québec inc. (Amtech) pour l'aménagement intérieur de 5 fourgons Sprinter - Somme maximale de 588 233,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14240 (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1150336001

Accorder un contrat à Zone Technologie Électronique inc. pour l'aménagement de 5 véhicules, de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2015) - Somme maximale de 107 203,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14565 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1155331008

Conclure avec Construction DJL inc. et Tech-Mix, division de Bauval inc., des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie - Appel d'offres public 15-14598 (2 soumissionnaires) (Montant estimé des ententes : 155 377,22 \$)

**20.006** Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334028

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la fourniture et l'installation de 2 conduites extérieures en acier inoxydable pour l'alimentation en eaux traitées de l'unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 128 668,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7308-AE (4 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.007** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334030

Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV- 4,16 kV au bâtiment de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 993 947,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1925-AE-15 (9 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.008** Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334002

Accorder un contrat de services professionnels à Lasalle / NHC inc. pour la réalisation d'une étude sur modèle physique d'optimisation de la capacité hydraulique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 363 608,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14573 (1 soumissionnaire) - Approuver le projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.009** Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156688003

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada Inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour la réhabilitation d'une partie de la rivière Saint-Pierre dans le cadre du Plan de l'Eau - Somme maximale de 206 840,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14632 (1 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Cours d'eau et lacs municipaux

**20.010** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155323008

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, pour une période de 5 ans débutant le 1er novembre 2015, une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 401,35 m<sup>2</sup>, faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, dans Montréal-Est, à des fins d'exploitation d'une tour de télécommunications ainsi que les équipements au sol, pour une recette totale de 74 192,15 \$ excluant les taxes

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.011** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1151183001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 133 970 \$ à 7 organismes en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal - Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.012** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1156369006

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ par année en 2015, 2016 et 2017, soit un soutien financier maximal de 30 000 \$ pour l'ensemble de la période, pour le Grand prix de la danse de Montréal - Approuver le projet d'entente à cet effet

**20.013** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1156368001

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à Je Réussis pour la réalisation du projet « Intervention en persévérance scolaire aux Habitations Séguin », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération* : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1151680001

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 28 octobre au 2 novembre 2015, à Glasgow, Écosse (Royaume-Uni), afin de participer à la 46e édition des Championnats du monde de gymnastique artistique de la Fédération internationale de gymnastique (FIG) - Montant estimé : 2 973,45 \$

### 30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843019

Ratifier la dépense de 401,46 \$ relative au déplacement, les 17 et 18 septembre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, en vue d'une rencontre avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau

### 30.003 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture, Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679020

Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public du 18 octobre au 11 novembre 2015

### 30.004 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1150498002

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$ pour l'année 2015 et de 100 000 \$ pour l'année 2016, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis

### 30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du développement économique - 1151179006

Autoriser un virement budgétaire de 2 875 000 \$ en 2015, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**30.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**30.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.009** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos



## 40 – Réglementation

### **40.001** Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1152907004

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 20,155 M\$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles pour les dépenses qui relèvent du conseil municipal

### **40.002** Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1152622004

Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement du Règlement RCM-60-PU-2015 révisant le plan d'urbanisme, du Règlement de zonage RCM-60A-2015, du Règlement de lotissement RCM-60B-2015, du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et du Règlement RCM-60E-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Cité de Dorval

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

## **50 – Ressources humaines**

### **50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### **50.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>4</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>11</b>

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 16 septembre 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 1686**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 septembre 2015, en y retirant les articles 20.006 et 20.023.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 1687**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 septembre 2015

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 1688**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 1689**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à CDW Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le renouvellement de l'abonnement pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mai 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14568 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1155954004

---

**CE15 1690**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14422 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Outremont, Ville-Marie, Ville de Mont-Royal et La Société de Transport de Montréal (STM).	Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Ville de Beaconsfield et Ville de Westmount
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée		Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension,
Compass Minerals	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Village de Senneville, Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Côte-St-Luc, Ville de Dollard-Des Ormeaux, Ville de Dorval et Ville de L'Île Dorval, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Montréal-Est, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire, Ville de St-Anne-de-Bellevue et Ville de Westmount.	Le Plateau-Mont-Royal, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie.

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1155331006

**CE15 1691**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau;
- 2- d'accorder à 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 403,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14182 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154473001

---

**CE15 1692**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 265 000 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2016, le contrat avec Gaston Contant inc. (CA12 19 0402) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige situé sur la 46<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154631004

---

**CE15 1693**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Gaston Contant inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Armand-Chaput, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 856 691 \$, taxes incluses, et à Groupe IMOG inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 515 601 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14544;
- 2 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1154631005

---

**CE15 1694**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 15 985,36 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation du nombre d'unités de logement desservies, dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières recyclables à Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, (CA13 19 0279);
- 2 - de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2016, pour un montant de 611 478,48 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 216 283,64 \$ à 1 843 747,48 \$ taxes incluses;
- 3 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1151415013

---

**CE15 1695**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 108 378,47 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation des quantités de déchets, dans le cadre du contrat accordé à Enlèvement de déchets Bergeron inc. (CA13 19 0280);
- 2 - d'autoriser le prolongement du contrat pour une période de deux mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2015, pour un montant de 331 664,93 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 442 711,57 \$ à 3 882 754,97 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1151415014

---

**CE15 1696**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, les services de collecte et transport de matières résiduelles, pour une période de 56, 58 ou 59 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14213 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;



Firmes	Arrondissements	Nombre de mois	Montant (taxes incluses)
Camille Fontaine et Fils	Outremont	59	4 802 458 \$
Polyurbaine (Derichebourg)	CDN / NDG (privé)	59	10 934 352 \$
Polyurbaine (Derichebourg)	Rosemont–La Petite-Patrie	58	13 022 282 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	Lachine	59	8 839 566 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	LaSalle	56	13 745 905 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	Saint-Léonard	58	12 062 095 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	Montréal-Nord (recyclage)	59	4 881 768 \$
Col Sel Transit inc.	Rosemont- La Petite-Patrie (recyclage)	58	7 857 338 \$
			<b>76 145 764 \$</b>

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires indiqués ou pour les tonnages mentionnés, les services d'élimination des matières résiduelles (marqué \*), ou de collecte / transport / élimination, pour une période de 58 ou 59 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14213 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Territoires	Nombre de mois	Montant (taxes incluses)
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	Anjou	58	8 292 113 \$
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	Montréal Nord	59	16 312 126 \$
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	RDP / PAT privé	59	12 795 122 \$
JR Services Sanitaires	Ville-Marie contrat 1	59	11 786 237 \$
JR Services Sanitaires	Ville-Marie contrat 2	59	8 272 419 \$
	<b>Tonnages</b>		
Complexe enviro Progressive Ltée *	116 583	59	3 898 435 \$
Recyclage Notre-Dame Inc. *	417 500	59	20 820 204 \$
Services Matrec Inc. *	283 700	59	14 822 901 \$
Les Entreprises Raylobec Inc. *	338 100	59	18 472 772 \$
RCI Environnement Inc. *	120 108	59	6 197 901 \$
			<b>121 640 229 \$</b>

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1150695002

## CE15 1697

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 6 706 228,07 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 531 983,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6778;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154956009

---

#### **CE15 1698**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 441 231,05 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2<sup>e</sup> Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Le Groupe Vespo, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6747 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154956011

---

#### **CE15 1699**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 532 076,29 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur des marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ramcor construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 483 336,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6429;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156316011

---

**CE15 1700**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 380 351,67 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain du Musée de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 349 923,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5790;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1153482004

---

**CE15 1701**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 11 976 440, 04 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 406 133,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10180 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1157014001

---

**CE15 1702**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 517 296,20 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tranchée, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18<sup>e</sup> Avenue et la 24<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 979 170,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10175;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1156933002

---

### **CE15 1703**

Vu la modification du niveau décisionnel de ce dossier;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 233 014,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe DCR, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 985,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6742;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1156316006

---

### **CE15 1704**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 646 614,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder un contrat à Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une somme maximale de 618 501,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-020;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 483 703,47 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1150890004

---

**CE15 1705**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention de cession entre NACEV consultants inc. et Beaudoin Hurens inc., auquel intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles NACEV consultants inc. cède à Beaudoin Hurens inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 11839, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1150660004

---

**CE15 1706**

Vu la résolution CA15 30 09 0239 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 1er septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre acte de la cession d'actifs entre Génius Conseil inc. et Beaudoin Hurens inc., survenue le 31 octobre 2014 ;
- 2 - d'autoriser la cession du contrat RP-HON10-33, tel qu'adjugé par le conseil municipal lors de sa séance du 23 août 2010 (CM10 0582), en faveur de Génius Conseil inc., au bénéfice de Beaudoin Hurens et d'approuver à cette fin, le projet de convention de cession entre Génius Conseil inc. et Beaudoin Hurens inc., auquel intervient la Ville de Montréal ;
- 3 - d'autoriser le paiement des honoraires professionnels rendus à date sur réception des pièces justificatives pertinentes.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1156951009

---

**CE15 1707**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat accordé à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés, en vertu de la résolution CG12 0262, pour les services professionnels d'architecture, d'ingénierie, de chargé de projet LEED, d'agent de mise en service et de modélisateur énergétique pour la rénovation majeure du lot 3 du 2580 boulevard Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1140444001

---

**CE15 1708**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Héroïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, en vertu de la résolution CG12 0485, pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au projet de l'écocentre Sud-Ouest, en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 72 283,63 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1155891003

---

**CE15 1709**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la modification de la résolution (CE14 1016) mettant fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 » afin de prolonger le bail jusqu'au 30 avril 2016, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1155840008

---

**CE15 1710**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$ à l'École de technologie supérieure afin de participer au projet de recherche sur l'incorporation du verre postconsommation dans les structures de chaussée et les enrobés bitumineux, pour une durée de trois ans;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1150541025

---

**CE15 1711**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 5 950 \$, à Regroupement des éco-quartiers dans le cadre des célébrations du 20<sup>e</sup> anniversaire du programme Éco-quartier, qui se tiendront le 2 octobre 2015, à l'Esplanade Financière Sun Life à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1151654002

---

**CE15 1712**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 335 000 \$, à Ateliers créatifs Montréal afin de réaliser les travaux de mise aux normes de l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2- d'accorder un soutien financier de 415 914 \$, à Ateliers créatifs Montréal afin de réaliser les travaux d'amélioration locatives spécifiques de l'Atelier Graff de l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du Programme « Aide aux initiatives de partenariat » sur les ateliers d'artistes du ministère de la Culture et des Communications;
- 3- d'approuver deux projets de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1150003001

---

**CE15 1713**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 235 000 \$ à la Maison Saint-Gabriel pour la réalisation du Jardin des origines;

- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, ainsi que du protocole de visibilité;
- 3 - d'autoriser pour l'année 2015, un virement budgétaire de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 4 - d'autoriser un ajustement d'une valeur de 150 000 \$ de la base budgétaire 2016 du Service de la culture;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1156369007

---

#### **CE15 1714**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et le Comité international des ArtsGames (IAC) – *International ArtsGames Committee inc.* pour la tenue des premiers ArtsGames à Montréal en 2018;
- 2- d'autoriser le versement d'une valeur de 6,5 M\$ total, dont la somme de 500 000 \$ en argent et une valeur de 6 M\$ en services ou en nature pour la tenue des premiers ArtsGames à Montréal en 2018;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire au Service de la culture de 670 000 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale, lequel permettra notamment d'opérer un transfert à l'organisme de 500 000 \$ prévu à l'entente et d'assurer certaines dépenses en services, et autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la culture de 2 830 000 \$ en 2016, de 2 500 000 \$ en 2017 et de 500 000 \$ en 2018;
- 4- de mandater le Service de la culture pour représenter la Ville auprès du Comité international des ArtsGames (IAC);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1156218003

---

#### **CE15 1715**

Vu la résolution CA15 22 0327 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 1er septembre 2015;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une dépense additionnelle de 173 500 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option prévue au contrat de collecte de résidus alimentaires pour l'ajout de 5 000 portes supplémentaires dans le secteur Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du contrat accordé à Rebutis Solides Canadiens inc.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1153862001

---



**CE15 1716**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder à la Société en commandite Stationnement de Montréal la concession en vue de prendre en charge aux fins de stationnement tarifé sur rue, les espaces désignés et à être désignés dans l'arrondissement de Verdun, conformément au premier alinéa de l'article II de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal le 11 avril 1995 (modifiée), aux mêmes termes et conditions, et de céder à celle-ci les équipements en place en vue de les remplacer.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1154156002

---

**CE15 1717**

Vu la résolution CA15 08 0582 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1156894003

---

**CE15 1718**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux de construction de 10 saillies verdies dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156999009

---

**CE15 1719**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour une période de trois ans, soit du 21 septembre 2015 au 21 septembre 2018:

- Mme Coline Camier;
- Mme Romy Schlegel;

afin de remplacer Mme Rosa Pires et M. Victor Paris.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1152714001

---

**CE15 1720**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de M. Marc Blanchet, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans se terminant le 30 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1153570008

---

**CE15 1721**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est (lot 1 878 694), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme maximale de 2 060 000 \$, en vue de le revendre, après une détention maximale de 10 ans, à l'organisme à but non lucratif Ateliers créatifs Montréal, pour le développement d'ateliers d'artistes et d'entreprises d'économie sociale.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1153710003

---

**CE15 1722**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de mandater :

- le Service de l'eau et le Service des affaires juridiques pour proposer aux instances un projet de règlement harmonisé par lequel la Ville de Montréal prendrait en charge les travaux du branchement d'égout situés sur le domaine public (R-1);
- le Service de l'eau et le Service des finances pour identifier les besoins en ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la mise en place et l'application du nouveau règlement (R-1);
- le Service de l'eau et le Service des affaires juridiques pour analyser la possibilité d'exiger des propriétaires qu'ils produisent un diagnostic de conformité obligatoire et, le cas échéant, que ces services proposent aux instances un tel projet de diagnostic, incluant les entrées d'eau en plomb (R-5);
- le Service des communications pour proposer des actions de communication pour améliorer la compréhension qu'ont les propriétaires de résidence du contexte réglementaire entourant les branchements d'égout et de leur niveau de responsabilité. Ce mandat inclut aussi des actions de communication pour informer les propriétaires advenant tout changement dans la réglementation (R-6);
- le Service de l'eau, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, le Service des communications et tout autre service concerné pour proposer un plan pour que les résidents soient informés plusieurs mois à l'avance des travaux réalisés sur leur rue et puissent ainsi planifier leurs propres travaux, lorsque requis, sur leur branchement à l'aqueduc ou à l'égout (R-6);
- le Service de l'eau, de concert avec les autres services concernés, pour préparer un plan d'action pour accélérer le programme de remplacement de la section publique des entrées de service en plomb (R-8) ;
- le Service de l'eau et le Service des finances pour identifier les besoins en ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la mise en place du programme de remplacement en accéléré (R-8);
- le Service de l'eau pour mettre à jour les cartes de localisation des entrées de service en plomb afin de tenir compte des dépistages et des travaux de remplacement réalisés les années passées (R-9);
- le Service de l'eau pour déposer, avant de mettre en place un programme de subventions, son plan d'action et un rapport annuel présentant les résultats de la nouvelle stratégie d'information sur le remplacement de la portion privée (R-9);
- le Service de l'eau et le Service des technologies de l'information afin d'identifier les besoins en ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la publication sur Internet d'un registre des adresses contenant une entrée de service en plomb (R-10);
- le Service des communications afin d'analyser les impacts en matière de communication qu'entraînerait la publication du registre des adresses comportant une entrée de service en plomb privée sur le site Internet de la Ville (R-10);
- le Service des technologies de l'information et le Service des finances afin d'identifier les besoins en ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la fourniture d'un système informatique fonctionnel apte à opérer et gérer un projet de certificat de conformité obligatoire, incluant les entrées d'eau en plomb (R-10);
- le Service de l'eau pour accompagner les élus représentant la Ville de Montréal dans leurs démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral pour développer un programme conjoint de subventions ou de crédits d'impôt pour les propriétaires qui procèdent au remplacement de la section privée des entrées de service en plomb (R-11);
- le Service des communications pour élaborer un plan de communication en collaboration avec les partenaires internes et externes concernés par le dossier des entrées de service de plomb (R-12);
- la Direction générale pour faire élaborer par les services concernés un plan de travail devant mener à la réalisation des actions découlant de la présente réponse.

de recommander au conseil municipal :

de prendre acte de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais*;

Adopté à l'unanimité.

30.007 1153430011

---

#### **CE15 1723**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur l'examen public ayant pour thème « Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.008 1153430013

---

#### **CE15 1724**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151761001

---

#### **CE15 1725**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour adoption, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », suite à l'avis de motion donné à la séance du mois d'août 2015.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1153616003

---

**CE15 1726**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156347046

---

**CE15 1727**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur » / Arrondissement de Ville-Marie » de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, par l'agrandissement d'un secteur de limite de hauteur de « 25 m » existant à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue du Square-Amherst pour y intégrer l'îlot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1155289001

---

**CE15 1728**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine d'eau potable Atwater », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1150648002

---

**CE15 1729**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures et à l'article 2 du « mandat des cadres de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE14 0813, modifiée) et à l'article 4 de la Politique de rémunération des cadres portant sur le traitement salarial lors d'une promotion, la nomination, pour une durée indéterminée, de trois cadres de direction au Service des technologies de l'information, soit :
  - de M. Christian Robidoux, à compter du 28 septembre 2015, dans l'emploi de Directeur - Bureau de projets TI (#106080) dans la classe salariale FM11 (116 030 \$ - 145 040 \$ - 174 050 \$) ;
  - de M. Saad Chafki, à compter du 19 octobre 2015, dans l'emploi de Directeur - Centre d'expertise intelligence d'affaires (#106130) dans la classe salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$);
  - de M. Gervais Thibault à titre de directeur - Centre d'expertise plateformes et infrastructure (#106110) dans la classe salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$);
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer les contrats de travail de MM. Robidoux et Chafki pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1157022002

---

**CE15 1730**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le rapport de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) sur le processus d'évaluation des compétences à l'étape de l'entrevue pour les emplois professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1154142005

---

**CE15 1731**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier Carré des Arts – Projet de règlement P-04-047-160.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151079006

---

**CE15 1732**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155331006 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill ltée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (2 073 418,91 \$) totalisant une somme maximale de 18 444 742,96 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016 - Appel d'offres public 15-14422 (3 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624059

---

**CE15 1733**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150695002 - Accorder 18 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes Camille Fontaine et Fils, Polyurbaine (Derichebourg), Enlèvement de déchets Bergeron inc., Col Sel Transit inc., Les Entreprises Raylobec Inc., Recyclage Notre-Dame Inc., RCI Environnement Inc., Services Matrec inc., Complexe enviro Progressive ltée, J.R Services Sanitaires et Entreprise Sanitaire F.A. ltée pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 197 785 993 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1153624056

---

**CE15 1734**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956009 - Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel – Dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-6778 (3 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153624060

---

**CE15 1735**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956011 - Accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2<sup>e</sup> Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6747 (11 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.006 1153624062

---

**CE15 1736**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316011 - Accorder un contrat à Ramcor construction inc. pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 (1 soumissionnaire).

Adopté à l'unanimité.

60.007 1153624061

---

**CE15 1737**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE157014001 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10180 (6 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.008 1153624057

---



**CE15 1738**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156933002 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18<sup>e</sup> Avenue et la 24<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres 10175 (7 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.009 1153624058

**Levée de la séance à 10 h 50.**

70.001

Les résolutions CE15 1686. à CE15 1738 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_  
Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le lundi 21 septembre 2015 à 12 h  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE15 1739**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 21 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 1740**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal:

- Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun;
- Mme Karine Boivin-Roy, conseillère municipale du district Louis-Riel de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- Mme Lorraine Pagé, conseillère municipale du district Sault-au-Récollet de l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville;
- Mme Érika Duchesne, conseillère municipale du district Vieux-Rosemont de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- M. Marc-André Gadoury, conseiller municipal du district Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- M. Francesco Miele, conseiller municipal du district Côte-de-Liesse de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- M. Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est et représentant des villes liées.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1154784015

---

**Levée de la séance à 12 h 04**

70.001

Les résolutions CE15 1739 et CE15 1740 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier adjoint

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 23 septembre 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 1741**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 23 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

**CE15 1742**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 1743**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 1744**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE15 1745**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois, pour la fourniture sur demande de produits de peinture et de colorants ;
- 2 - d'accorder à PPG revêtements architecturaux Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13585 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1156134002

---

#### **CE15 1746**

Vu la résolution CA15 240439 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 9 septembre 2015;

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense de 297 151,45 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réhabilitation de l'escalier de secours et d'accessibilité universelle au Centre Alexandre-De-Sève (0569) situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Entreprises Ricbo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 265,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5780;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1150652007

---

#### **CE15 1747**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Tetra Tech QE inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie, pour les études de coordination de protections et arcs électriques pour les usines Atwater et Pierrefonds, pour une somme maximale de 173 151,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14407 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154087001

---

**CE15 1748**

La conseillère Anie Samson déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Atelier Christian Thiffault, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services professionnels pour le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie de la rue Édouard-Laurin, située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 133 634,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-035;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1153058018

---

**CE15 1749**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour une évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date d'avril 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1153376003

---

**CE15 1750**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 119 000 \$ à neuf organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de neuf projets culturels dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 :

Fondation Québec Cinéma	13 000 \$
Joe Jack & John	18 000 \$
Missions Exeko	18 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec	12 000 \$

Dazibao, centre d'animation et d'exposition photo	8 000 \$
Corporation Wapikoni mobile	12 000 \$
VOX, centre de l'image contemporaine	11 000 \$
DynamO Théâtre inc.	12 000 \$
Regroupement québécois de la danse	15 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>119 000 \$</b>

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150015003

---

### **CE15 1751**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 19 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition de Fashion Preview du 13 au 15 octobre 2015, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1153931004

---

### **CE15 1752**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$, soit 50 000 \$ à L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance / Canadian Alliance To End Homelessness, pour la tenue de la 3<sup>e</sup> Édition de la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance à Montréal du 2 au 4 novembre 2015, et 25 000 \$ à la Société de développement social de Ville-Marie, pour la réalisation d'un projet de sensibilisation sur l'itinérance en relation avec la Conférence, dans le cadre du Plan d'action en itinérance 2014 - 2017, intitulé « Parce que la rue est une impasse »;
- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1151262003

---



**CE15 1753**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 277,23 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, le 5 septembre 2015, à Toronto, afin de rencontrer M. Paul Beeston, président des Blue Jays de Toronto;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150843017

---

**CE15 1754**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 187,41 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 7 et 8 septembre 2015, à Kamouraska et en Beauce dans le cadre de la tournée des régions du Québec;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1150843018

---

**CE15 1755**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse au récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition »;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1155043002

---

**CE15 1756**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 800 000 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de l'environnement pour financer la communication, la sensibilisation et l'ajout de nouvelles portes en arrondissement, dans le cadre de la Stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156941002

---

**CE15 1757**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 51 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), (14-044)*, l'ordonnance no 7 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet de réduire le droit d'entrée à 8 \$ pour l'accès au Planétarium Rio Tinto Alcan, les jeudis, pour les spectacles commençant à partir de 17 h 30, dans le théâtre du Chaos, pour les personnes de 18 à 64 ans, de 65 ans et plus, et les étudiants de 18 ans et plus, les visiteurs résidents ou non-résidents du Québec, et les détenteurs de la carte Accès Montréal, ainsi que pour les enfants de 5 à 17 ans non-résidents du Québec, soit tous les droits d'entrées individuels prévus à l'article 41 d'un montant de plus de 8 \$.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1156744002

---

**CE15 1758**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de regrouper au sein du Service des communications les activités de soutien-conseil en communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), du Service des infrastructures, voirie et transport (Info travaux), rétroactivement au 2 juillet 2015;
- 2 - d'autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements budgétaires (rémunération et autres familles de dépenses) ainsi que la conversion de six postes financés par le programme triennal d'immobilisation (PTI) en budget de fonctionnement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1153709001

---

**CE15 1759**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le salaire et les conditions de travail de M. Philippe Pichet à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal, à compter du 28 août 2015, dans l'échelle salariale de la classe d'évaluation FM14 (150 580 \$ - 188 220 \$ - 225 860 \$), conformément aux conditions et avantages des cadres et à la Politique de rémunération pour l'ensemble de ses autres conditions de travail ;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail à intervenir avec M. Philippe Pichet, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1154124001

---

**CE15 1760**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la création d'un poste temporaire de responsable du soutien aux élus - niveau 1 (emploi 217060 - cadres administratifs) et d'approuver à cette fin la nomination, pour une durée de quinze mois à compter du 3 octobre 2015, de M. Jocelyn Bourbonnais au cabinet du directeur général (CR 100000), pour le Bureau je fais Mtl, dans la fourchette salariale FM-05 conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et de la politique de rémunération des cadres;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail à intervenir avec M. Jocelyn Bourbonnais, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1156083002

---

**CE15 1761**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le document intitulé « Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal »

Adopté à l'unanimité.

60.001 1152937001

---

**CE15 1762**

Vu la résolution CA15 240451 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 9 septembre 2015;

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du dépôt du rapport semestriel 2015 d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1154870005

**Levée de la séance à 10 h 15**

70.001

Les résolutions CE15 1741 à CE15 1762 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_  
Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville

CE : 12.001  
2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.002  
2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003  
2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.004  
2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 12.005  
2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.006  
2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1152709003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Service à la communauté - Gendarmerie - Enquêtes , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Division sécurité routière et patrouilles spécialisées
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à G4S Solutions de Sécurité (Canada) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de soixante (60) mois, pour une somme maximale de 3 570 025,49 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 15-14602 - 5 soumissionnaires, soit 2 non conformes et 3 conformes.

d'accorder à G4S Solutions de Sécurité (Canada) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de soixante (60) mois, pour une somme maximale de 3 570 025,49 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 15-14602 - 5 soumissionnaires, soit 2 non conformes et 3 conformes.

1. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-09-22 09:54

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152709003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Service à la communauté - Gendarmerie - Enquêtes , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Division sécurité routière et patrouilles spécialisées
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à G4S Solutions de Sécurité (Canada) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de soixante (60) mois, pour une somme maximale de 3 570 025,49 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 15-14602 - 5 soumissionnaires, soit 2 non conformes et 3 conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Réforme du financement des arrondissements, adoptée le 25 novembre 2014 par le conseil municipal de Montréal, concerne des changements de responsabilités des arrondissements vers la ville-centre, notamment la délivrance des constats d'infraction relative au stationnement sur le réseau artériel.

Donc, dans le cadre de cette réforme, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pris charge, le 17 janvier 2015, des activités reliées à l'application de la réglementation du stationnement des dix arrondissements suivants: Anjou, Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Saint-Léonard, L'île-Bizard-Ste-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun. Les six premiers arrondissements nommés avaient des employés, rémunérés par la Ville de Montréal, qui assuraient l'application de la réglementation du stationnement à titre d'agent de stationnement.

Toutefois, les quatre derniers arrondissements nommés, soit L'île-Bizard-Ste-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun n'avaient pas d'employés pour assurer l'application de cette réglementation. Les services d'agences de sécurité privées avaient été retenus pour accomplir cette tâche. Les quatre contrats octroyés arrivant tous à terme en 2015, le SPVM, qui poursuivra sous cette même forme pour les prochaines années dans ces quatre arrondissements, est donc retourné en appel d'offres.

L'appel d'offres public 15-14602 s'est donc tenu du 8 juillet au 27 juillet 2015. Il a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 8 juillet 2015. L'appel d'offres public 15-14602 consistait en la fourniture, par l'entremise d'une agence de sécurité privée, de main-d'oeuvre relative à l'application du règlement de stationnement dans différents arrondissements de la Ville de Montréal durant une période de soixante mois. Il y a eu 5 soumissions, soit 2 non conformes et 3 conformes.

Le délai de validité de la soumission est de cent quatre-vingts jours civils suite à l'ouverture de la soumission. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 27 juillet 2015 et se terminera le 22 janvier 2016. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le conseil municipal, le contrat sera accordé à l'adjudicataire. Le délai de validité sera donc respecté.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1126 - 24 novembre 2014 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016: (...) à compter du 17 janvier 2015: l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

## DESCRIPTION

Accorder un contrat à G4S Solutions de Sécurité (Canada) Ltée, pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de soixante mois, pour une somme maximale de 3 570 025,49 \$, taxes incluses.

## JUSTIFICATION

Des agents de sécurité patrouilleurs sont requis pour assurer le respect de la réglementation du stationnement, lors des opérations régulières et des opérations de déneigement, dans les arrondissements L'île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun.

Dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14602, la firme G4S Solutions de Sécurité (Canada) Ltée a remis une soumission conforme.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. G4S Solutions de Sécurité (Canada) Ltée	3 570 025,49 \$	0,00 \$	3 570 025,49 \$
2. VCS Investigation Inc.	3 886 905,79 \$	0,00 \$	3 886 905,79 \$
3. Garda World	4 060 508,84 \$	0,00 \$	4 060 508,84 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	3 365 191,78 \$	0,00 \$	3 365 191,78 \$
<b>Les taxes sont incluses dans les coûts</b>			
Coût moyen des soumissions conformes reçues (Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			3 839 147,71 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	7.5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	490 483.35 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>  <b><u>Explication :</u></b>  <b>Facteur non négligeable de l'obligation de passer l'enquête de sécurité, qui élimine un fournisseur.</b>	13.7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>	204 833.71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>	6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>	316 880.30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	8.9 %

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat de 3 570 025,49 \$, taxes incluses, pour la fourniture de main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement dans les arrondissements L'île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, pour une période de soixante mois. Cette dépense sera défrayée par le budget de fonctionnement de la Section de l'application des règlements du stationnement du Service de police de la Ville de Montréal.

COÛT DU CONTRAT (TAXES INCLUSES)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
	en milliers (\$)						
TOTAL:	178.1	677.9	698.3	719.2	740.7	555.8	3 570.0

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas dans le cadre du présent dossier.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de certaines responsabilités des arrondissements vers la ville-centre, notamment la délivrance des constats d'infraction relative au stationnement sur le réseau artériel, découlent de la Réforme du financement des arrondissements adoptée en novembre 2014 par le conseil municipal de Montréal.

Le présent dossier décisionnel concerne le transfert des activités reliées à la réglementation

du stationnement des dix arrondissements suivants: Anjou, Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Saint-Léonard, L'île-Bizard-Ste-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Verdun vers la ville-centre et qui seront gérées par le Service de police de la Ville de Montréal.

La non-approbation de ce dossier décisionnel ne permettrait pas au SPVM de livrer l'offre de service correspondant aux attentes des arrondissements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Réforme du financement des arrondissements a déjà fait l'objet de plusieurs reportages dans les médias en 2014, que ce soit lors de la présentation du dossier par le maire Denis Coderre, que lors de son adoption par le conseil municipal. Le SPVM va s'assurer d'un plan de communication ainsi que des lignes de presse seront, au besoin, soumis à la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

7 octobre 2015: dossier décisionnel présenté au comité exécutif.

26 octobre 2015: dossier décisionnel présenté au conseil municipal.

26 octobre 2015: suite à l'approbation du conseil municipal, octroi du contrat de l'adjudicataire.

2 novembre 2015: début du contrat de l'adjudicataire dans les arrondissements L'île-Bizard-Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Outremont et Verdun.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Gustavo PENAGOS GAVIRIA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain SAUVAGEAU  
C/s- application de la réglementation du stationnement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-08-25

Claude BUSSIÈRES  
Assistant-directeur  
Service des patrouilles spécialisées et communications opérationnelles



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Didier DERAMOND  
Directeur adjoint  
Direction des opérations - Service à la  
communauté Gendarmerie / Enquêtes

**Approuvé le :** 2015-09-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-09-21



**Dossier # : 1154730004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une prolongation du contrat d'élimination des ordures ménagères à la firme Recyclage Notre-Dame pour une durée d'un mois tel que prévu aux documents d'appel d'offres, à même les sommes autorisées à la résolution CG10 0367, pour les arrondissements d'Anjou et de St-Léonard. Appel d'offres no. 10 -11216. Dépenses tirées de l'enveloppe budgétaire existante.

il est recommandé :  
d'autoriser une prolongation du contrat d'élimination d'ordures ménagères à l'entreprise Recyclage Notre-Dame pour une durée d'un mois pour les arrondissements Anjou et St-Léonard. Aucune dépense.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-09-08 15:57

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154730004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une prolongation du contrat d'élimination des ordures ménagères à la firme Recyclage Notre-Dame pour une durée d'un mois tel que prévu aux documents d'appel d'offres, à même les sommes autorisées à la résolution CG10 0367, pour les arrondissements d'Anjou et de St-Léonard. Appel d'offres no. 10 -11216. Dépenses tirées de l'enveloppe budgétaire existante.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la gestion des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles (DPO-GMR) du Service de l'environnement. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Les contrats de transport et de collecte de matières résiduelles des arrondissements d'Anjou et de St-Léonard se terminent le 31 décembre 2015 alors que le contrat d'élimination se termine le 30 novembre 2015.

Ainsi, sans prolongement du contrat d'élimination, le transporteur Enlèvement de déchets Bergeron, qui ramasse et transporte les ordures des deux arrondissements, n'aura pas de lieu où aller porter les ordures entre le 1er et 31 décembre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0367 - 28 octobre 2010 - Octroyer un contrat à chacune des firmes suivantes pour l'élimination d'ordures ménagères pour une durée de 59 mois, soit : Les Entreprises Raylobec inc., WM Québec inc., Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environnement inc.,

Services Matrec inc. et BFI Usine de triage Lachenaie Ltée - Dépense totale de 121 366 444,04 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10-11216 (6 soum.)

## **DESCRIPTION**

Ce dossier touche l'activité : réception et élimination d'ordures ménagères. Il s'agit d'une prolongation de contrat d'un mois à même l'enveloppe budgétaire existante.

## **JUSTIFICATION**

La solution proposée est une prolongation du contrat d'élimination d'ordures ménagères pour une durée d'un mois. Une telle prolongation servira à combler la période d'un mois qui mènera au futur contrat prévu pour les cinq (5) prochaines années et qui débutera au mois de janvier 2016.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette prolongation n'aura pas d'impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Les sommes utilisées ont été accordées dans la résolution CG10 0367. Le contrat prendra fin automatiquement le 31 décembre 2015 sans dépasser le montant autorisé suivant:

<b>Firmes</b>	<b>Territoires desservis</b>	<b>Jusqu'à un maximum de \$: (taxes incluses)</b>
Recyclage Notre-Dame Inc.	Anjou/St-Léonard, Montréal-Est, Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, Sud-Ouest	30 372 479,78 \$

\* Le tableau ci-dessus a été reproduit à partir de la résolution CG10 0367

Les crédits requis sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire de services techniques – Gestion des matières résiduelles.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre du Plan de développement durable 2010-2015, le présent dossier contribue à la concrétisation de l'*Implantation de mesures de récupération et de valorisation associée à l'objectif de récupération de 80% des matières résiduelles d'ici 2019* de l'orientation de *Pratiquer une gestion responsable des ressources*.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La prolongation du contrat de Recyclage Notre-Dame pour une durée d'un mois est nécessaire pour éliminer les ordures ménagères du mois de décembre des arrondissements d'Anjou et de St-Léonard. Sans cette prolongation, le transporteur, qui termine son contrat le 31 décembre, n'aura aucun site où livrer les ordures ménagères.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation de la prolongation : 29 octobre 2015

Début de la prolongation : 1er décembre 2015 :

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis R DESJARDINS  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-01

Éric BLAIN  
C/d sout technique et infrastructures (mat  
residuelles)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2015-09-04



**Dossier # : 1154473002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9175 3681 Québec inc. (Amtech) pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons Sprinter pour une somme maximale de 588 233,22 \$, taxes incluses. Appel d'offres public #15-14240 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire 9175 3681 Québec inc. (Amtech), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de cinq (5) fourgons Sprinter, pour les besoins de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 233,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14240;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-09-04 09:45

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154473002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9175 3681 Québec inc. (Amtech) pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons Sprinter pour une somme maximale de 588 233,22 \$, taxes incluses. Appel d'offres public #15-14240 - (1 soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'entente-cadre collective CG11 0162, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a acquis cinq (5) fourgons Sprinter, afin de répondre à la mobilité des employés cols bleus affectés aux divers travaux d'entretien du réseau d'aqueduc. Afin d'aménager ces véhicules selon les besoins de la DEP, un appel d'offres public portant le numéro #15-14240, a été publié dans le quotidien La Presse et dans le système électronique d'appel d'offres SÉAO du 23 février au 8 avril 2015, pour une durée de 44 jours. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 90 jours, suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 7 juillet 2015. Le soumissionnaire a accepté de prolonger le délai jusqu'au 16 octobre 2015, aux mêmes termes et conditions.

Trois (3) addendas ont été émis :

- Addenda n° 1, émis le 10 mars 2015: remplacement du bordereau de soumission;
- Addenda n° 2, émis le 16 mars 2015 : report de la date d'ouverture au 25 mars 2015, à la demande d'une des firmes;
- Addenda n° 3, émis le 23 mars 2015 : report de la date d'ouverture au 8 avril 2015 , à la demande de deux firmes. Difficulté d'obtenir les prix des équipements demandés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0162 – 19 mai 2011 - Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 3 ans, avec Mercedes-Benz Canada inc. pour la fourniture sur demande de véhicules polyvalents de marque Sprinter - Appel d'offres public 11-11543 (2 propositions.)

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à 9175 3681 Québec inc. (Amtech) pour l'aménagement intérieur de cinq (5) fourgons de marque Mercedes-Benz, Sprinter destinés à l'entretien et à l'inspection de différents équipements nécessaires à la sécurité et au fonctionnement du réseau d'aqueduc de l'île de Montréal.

Les aménagements doivent être conçus de façon à maximiser la sécurité et à diminuer l'empreinte écologique (par exemple le choix d'un moteur diesel à l'urée qui diminue les émanations), tout en étant fonctionnels pour accomplir les différentes tâches reliées à la mise à niveau du réseau d'aqueduc. Ils serviront, entre autres, pour :

- Le transport des équipements de sécurité en espace clos ainsi que toute la signalisation nécessaire afin de sécuriser les zones de travail;
- Le transport des outils manuels et électriques pour la réalisation de différents travaux;
- Le transport des petites pièces de réparation ou de remplacement ;
- Le transport des équipements aux pompages des chambres de vanne;
- La sécurité routière lorsque l'entrée en espace clos est située sur la voie publique.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public # 15-14240, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges. Sur les six (6) preneurs, une (1) firme a déposé une soumission et cinq (5) firmes n'en ont pas déposé; soit 17% a soumissionné. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement sont indiqués dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par le Service du matériel roulant et des ateliers.

Aucun montant pour les contingences et les incidences n'est requis dans le cadre de ce contrat. Les travaux sont payables selon un montant forfaitaire tel que spécifié dans le bordereau de soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>9175 3681 Québec inc. (Amtech)</b>	607 549.02 \$		607 549,02 \$
Prix avant les négociations			\$
Prix après les négociations	588 233.22 \$		588 233,22 \$
Estimation réalisée à l'interne	443 803.50 \$		443 803,50 \$
Escompte négocié obtenu (\$) <i>((proposition avant négociations – proposition après négociations)</i>			19 315,80 \$
Écart entre les deux proposition (%) <i>((proposition avant négociations – proposition après négociations) / proposition après négociations) x 100</i>			3,28 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			144 429,72 \$



Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	32,54 %
---	---------

Conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, des négociations ont été entreprises avec le seul soumissionnaire, la firme 9175 3681 Québec inc. (Amtech), afin de faire baisser le prix soumis.

Les négociations ont permis d'obtenir une diminution de 3,28 % par rapport au prix initial proposé.

L'écart supérieur de 32,54 % entre l'estimation et la soumission de la firme est principalement dû à une hausse importante du taux de change US (14 %), entre la date de l'estimation effectuée par le Service du Matériel Roulant (octobre 2014) et la date de la soumission de 9175 3681 Québec inc. (Amtech) (mars 2015). De plus, il y a des articles oubliés dans l'estimation effectuée par le Service du matériel roulant et des ateliers. Le coût de ces articles s'élève à environ 4 500 \$ par véhicule pour un total de 25 869,38 \$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat est de 588 233,22 \$, taxes incluses, pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons Sprinter pour l'équipe d'entretien du réseau d'aqueduc. La dépense de 588 233,22 \$, taxes incluses, représente un coût net de 537 135,34 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense, soit un montant de 537 135,34 \$ sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La conception des aménagements a été réalisée dans le but de réduire au minimum l'utilisation du carburant diesel sans affecter le rendement des équipements motorisés.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aménagement de ces fourgons est nécessaire afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité et la mobilité des employés affectés à l'entretien du réseau d'aqueduc.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communications, tel qu'entendu avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Octobre 2015

Date de livraison : 90 jours après l'émission du bon de commande pour le premier véhicule

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Marc OUELLET  
Ingénieur mécanique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel TURCOT  
Chef de division

Le : 2015-08-06

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Josée GIRARD  
C/d Ingénierie

**Approuvé le :** 2015-09-03

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-09-04



**Dossier # : 1150336001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Zone Technologie Électronique inc. pour l'aménagement de cinq (5) véhicules, de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2015) pour une somme maximale de 107 203,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14565 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder au plus bas soumissionnaire Zone Technologie Électronique inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des aménagements sur cinq (5) véhicules fournis par la Ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 203,84 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (numéro 15-14565);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5 % par l'agglomération pour un montant de 56 282,02 \$,

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-01 13:53

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150336001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Zone Technologie Électronique inc. pour l'aménagement de cinq (5) véhicules, de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2015) pour une somme maximale de 107 203,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14565 - (3 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) souhaite aménager cinq (5) fourgons utilitaires de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 de couleur rouge avec empattement de 144 pouces, toit surélevé et un poids total autorisé en charge (PTAC) de 8 550 livres. Ces véhicules ont été acquis en début 2015 et les aménagements de ces véhicules permettront de compléter le remplacement des véhicules qui ont dépassé leur durée de vie utile. La vétusté et l'usure normale des véhicules justifient la mise au rancart et le remplacement par des véhicules neufs.

Les cinq (5) nouveaux véhicules seront aménagés en atelier et adaptés pour les divers corps de métiers d'électricité et de ventilation climatisation réfrigération (VCR) de la Division des travaux d'entretien en régie du SGPI.

L'aménagement de ces véhicules a fait l'objet d'un appel d'offres global (numéro 15-14565) du Service de l'approvisionnement et par l'intermédiaire du Service du matériel roulant et des ateliers.

Un appel d'offres d'une période de 20 jours francs à été lancé pour obtenir des soumissions avec une période de validité de 120 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1922 - 10 décembre 2014 - Accorder un contrat à Mercedes-Benz Rive-Sud pour la fourniture de cinq (5) véhicules, de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2015) pour une

somme maximale de 272 267,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13855 - (2 soumissionnaires).

**DESCRIPTION**

Devis 21715A22 : aménagement de cinq (5) véhicules Mercedes-Benz, Sprinter 2500 (2015).

**JUSTIFICATION**

L'aménagement des véhicules respecte en tous points les critères du Service du matériel roulant et des ateliers pour ce type de véhicule.

À la suite d'un appel d'offres public lancé par le Service de l'approvisionnement (numéro 15-14565) et publié dans le Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO), l'entreprise *Zone technologie Électronique inc* a été la firme soumissionnaire choisie. Trois (3) entreprises ont pris possession du cahier des charges et ont fourni une soumission. Voir l'intervention du Service de l'approvisionnement pour plus de détails.

Le processus d'appel d'offres pour l'aménagement des véhicules a été piloté par le Service de l'approvisionnement. Suite aux analyses réalisées par les spécialistes du MRA et à leurs recommandations, le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

- Date de lancement : 17 juin 2015
- Date d'ouverture : 15 juillet 2015
- Preneurs du cahier des charges : 3
- trois soumissionnaires :
  - Zone Technologie Électronique inc.
  - V Spec Techno inc.
  - 9081-0060 Québec inc. (Fourgon Élite)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Zone Technologie Électronique inc.	93 241,00 \$	0,00 \$	93 241,00 \$
V Spec Techno inc.	111 000,00 \$	0,00 \$	111 000,00 \$
9081-0060 Québec inc. (Fourgon Élite)	155 080,00 \$	0,00 \$	155 080,00 \$
Dernière estimation réalisée par le MRA	116 000,00 \$	0,00 \$	116 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			119 773,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			28,45 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			61 839,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			66,32 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-22 759,00 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-19,62 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	17 759,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	19,05 %

Le tableau précédent illustre les résultats d'un appel d'offres sous la responsabilité du Service du matériel roulant et des ateliers en collaboration avec le Service de l'approvisionnement.

Toutes les informations suivantes concernant les données techniques proviennent du Service du matériel roulant et des ateliers.

Précisions du Service du matériel roulant et des ateliers :

Il s'agissait d'un appel d'offres ponctuel pour l'aménagement de cinq (5) unités dans l'attente d'une prochaine entente-cadre pour ce genre d'aménagement, laquelle visera l'ensemble du marché actuel.

Il y a eu précédemment une entente-cadre pour l'aménagement de ces modèles de véhicules, soit :

- Entente # 151181 de six (6) ans avec Termaco ltée., prévue de 2007 à 2013.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Informations budgétaires**

- L'objet du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017.
- Le coût total des acquisitions est de 107 203,84 \$ incluant les taxes.

**Informations comptables**

La dépense sera imputée comme décrite à l'intervention du Service des finances.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 52,5 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'aménagement de ces véhicules permettra de mettre en service des véhicules neufs plus performants et mieux adaptés aux besoins que ceux actuellement en service et de mettre au rancart de vieux véhicules dont les coûts d'entretien et de consommation sont dispendieux.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les véhicules existants doivent être remplacés le plus rapidement possible. Ils ont atteint ou dépassé leur durée de vie utile. L'entretien de ces véhicules devient très dispendieux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le présent contrat devrait être attribué au cours des derniers mois de l'année.  
Livraison des véhicules : 45 jours à la suite de la commande.

Suite à leurs livraison, ces véhicules seront remis aux divisions de la gestion des travaux d'entretien du Service de la gestion et de la planification immobilière.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Luc TROTTIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel GERVAIS  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-08-24

Michel LORD  
Chef de section - Soutien exploitation et à la  
sécurité des immeubles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Johanne ROUILLARD  
Directrice par intérim - Exploitation, entretien  
et réparation

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-08-31

**Approuvé le :** 2015-09-01



**Dossier # : 1155331008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Construction DJL inc. et Tech-Mix, division de Bauval inc., des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, suite à l'appel d'offres public 15-14598 (2 soumissionnaires). Montant estimé des ententes : 155 377,22 \$.

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés dans le cadre des travaux en régie et servant à la réfection temporaire des chaussées (nids-de-poule en période hivernale);

2. d'accorder aux entreprises ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes mentionnés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14598 et au tableaux de prix reçus joints au rapport du Directeur;

Construction DJL inc.	Groupe A (en vrac)
Tech-Mix, division de Bau-Val inc.	Groupe B (en sacs)

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-28 12:39

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155331008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Construction DJL inc. et Tech-Mix, division de Bauval inc., des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, suite à l'appel d'offres public 15-14598 (2 soumissionnaires). Montant estimé des ententes : 155 377,22 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'enrobé bitumineux à froid est un produit utilisé pour effectuer des réparations temporaires ou urgentes sur les chaussées du réseau routier montréalais. Il sert principalement au colmatage des nids-de-poule en période hivernale.

Le présent dossier vise à conclure des ententes-cadres collectives pour combler les besoins en enrobés bitumineux pour réparation à froid (en vrac et en sac) servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, suite à l'appel d'offres public 15-14598.

Les ententes-cadres actuelles (ententes 997266 et 997328), d'une valeur totale estimée à 173 894,40 \$, sont en vigueur du 23 octobre 2014 au 22 octobre 2015. Selon les données disponibles, ces ententes-cadres ont été consommées à 93 % (162 485,24 \$ de consommation).

L'appel d'offres public (15-14598 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de dix-sept (17) jours calendriers, soit du 29 juin 2015 au 15 juillet 2015. Les soumissions reçues sont valides pour cent-vingt (120) jours calendrier, soit jusqu'au 15 novembre 2015.

L'octroi est effectué par groupe d'articles (groupe A en vrac et groupe B en sacs) au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de la hauteur de référence et en tenant compte, globalement, du meilleur intérêt économique et opérationnel des arrondissements. Pour fins d'adjudication seulement, la valeur de la hauteur de référence HR est déterminée par la Ville de Montréal via un laboratoire indépendant et selon l'échantillon fourni par le fournisseur. La formule utilisée pour ajuster le prix, pour fins d'octroi seulement est la suivante : **Prix normalisé = Prix soumissionné / HR.**

Ces ententes-cadres font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0919 - 16 septembre 2014 - Conclure avec Tech-Mix, division de BauVal inc., des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, suite à l'appel d'offres public 14-13516 (2 soum., 1 seul conforme)

CM12 0926 - 22 octobre 2012 - Conclure avec Tech-Mix, division de BauVal inc., une entente cadre collective d'une durée de 24 mois pour la fourniture d'enrobés d'asphalte pour réparation à froid, suite à l'appel d'offres public # 12-12178 (3 soumissionnaires).  
Montant estimé de l'entente : 983 156,97 \$.

CE11 1544 - 28 septembre 2011 - Conclure avec Construction DJL inc. une entente cadre d'une durée de 12 mois pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés pour la réfection des chaussées de la Ville de Montréal – appel d'offres public 11-11669 (2 soum.) Montant estimé de l'entente: 139 915,85 \$.

DG115317001 - 15 mars 2011 - Conclure avec Construction DJL inc. une entente-cadre, d'une durée de 4 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés pour la réfection de la chaussée de la Ville de Montréal – appel d'offres public 10-11524 (2 soum.) Montant estimé de l'entente: 58 001,32 \$.

CE10 1306 – 18 août 2010 - Conclure avec Construction DJL inc. une entente-cadre, d'une durée de 6 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés pour la réfection de la chaussée de la Ville de Montréal – appel d'offres public 10-11260 (3 soum.) Montant estimé : 216 268,50 \$.

## DESCRIPTION

Selon le site internet de la Ville de Montréal (*Service aux citoyens-Transport et travaux publics-Info travaux-Nos secteurs d'activités-Chaussées et trottoirs*), le réseau routier de la Ville de Montréal compte au total près de 5 000 km de chaussées (incluant les voies de service autoroutières) et 450 km de pistes cyclables.

De ce total, le réseau local, dont la responsabilité a été attribuée à chacun des arrondissements, compte près de 4 000 km de chaussées. Les travaux d'asphaltage s'y déroulent de la façon suivante :

- Travaux d'entretien effectués en régie par les Travaux publics des arrondissements **(en rapport avec le présent sommaire décisionnel)**, de petite envergure (nids-de-poule) et de moyenne envergure (réfection de plusieurs mètres carrés de chaussée, bris d'acqueduc, etc);
- Travaux de plus grande envergure (structurels), de type « clés en main », effectués par des entreprises suite à des appels d'offres d'exécution de travaux lancés par les arrondissements spécifiquement pour ce genre de travaux **(le présent dossier exclut ces besoins)**.

L'octroi est effectué par groupe d'articles (groupe A en vrac et groupe B en sacs) au plus bas soumissionnaire conforme.

L'approvisionnement d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac (groupe A) se fait par la cueillette par les camions de la ville à l'usine du fournisseur, et ce pour une utilisation immédiate. Quant à l'approvisionnement d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en sacs (groupe B), il pourra s'effectuer à partir du Centre de distribution municipal situé à Anjou. Les sacs seront livrés par le fournisseur à cet endroit, ils seront tenus en stock et

seront disponibles pour tous les arrondissements. Les arrondissements ayant une organisation d'inventaire pourront également se faire livrer les sacs par le fournisseur. Les frais de livraison sont inclus dans le prix unitaire.

Les quantités prévues à l'appel d'offres ont été constituées de l'historique de consommation des dix-neufs (19) arrondissements. Elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour les 12 prochains mois, un potentiel d'approvisionnement de 1 330 tonnes métriques d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et 120 tonnes métriques (4 000 sacs de 30kg) d'enrobés pour réparation à froid en sacs.

## JUSTIFICATION

La conclusion d'ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'utilisation tout en constituant des volumes économiques profitables.

Comparativement à l'entente précédente conclue en octobre 2014, on remarque une variation à la baisse de 12,58 % du prix unitaire en vrac à la tonne métrique (groupe A), le prix passant de 98,38 \$ à 86,00 \$ la tonne métrique. Quant au prix unitaire en sacs (groupe B), on remarque une légère variation à la hausse de 1,76 %, le prix par sac passant de 5,10 \$ à 5,19 \$, incluant la livraison.

Globalement, le coût d'acquisition pour l'enrobé bitumineux pour réparation à froid diminue de 11,87 % et permet une économie de 15 734,00 \$ pour les 12 prochains mois.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 166 982,27 \$, incluant les taxes, pour une période de 12 mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des arrondissements et du prix unitaire moyen obtenu pour ces produits lors de l'appel d'offres précédent en juillet 2014, avec une majoration de 1,04 %. Cette majoration correspond à l'évolution de l'IPI de juillet 2014 (dépôt des soumissions de l'ancien appel d'offres) à avril 2015, pour la catégorie *Mélanges d'asphalte pour pavage et pavés [262112]*, tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel d'avril 2015. Ces données étant les plus récentes sur Statistiques Canada au moment de l'estimé préalable en juin 2015.

L'appel d'offres actuel, tout comme le précédent, comporte une clause de fluctuation des prix basée sur la variation mensuelle, à la hausse ou à la baisse, du prix de référence du bitume selon Bitume Québec.

Le prix de référence utilisé par Bitume Québec pour le calcul de l'ajustement est le prix minimal du bitume établi dans les offres permanentes retenues pour l'approvisionnement en bitume du Ministère des transports du Québec (MTQ). Le prix soumis est ajusté lorsqu'une variation du prix du bitume supérieure à 5 % ou inférieure à -5% est enregistrée. Cette clause est la même que celle utilisée pour les enrobés bitumineux à chauds et l'émulsion de bitume utilisés pour les travaux en régie. L'inclusion d'une telle clause est rendue nécessaire afin d'obtenir des prix compétitifs pour ces produits. Sans une telle clause, les soumissionnaires doivent inclure une marge de sécurité dans leur structure de prix afin de se protéger des augmentations du prix du bitume. Cette stratégie est motivée par la très grande variation des prix pour les produits dérivés du pétrole, et elle permet de garder un prix concurrentiel autant pour la Ville de Montréal que pour l'adjudicataire du contrat.

### Groupe A (en vrac)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Construction DJL inc.	131 508,41 \$	-	131 508,41 \$

Tech-Mix, division de Bauval inc.	137 242,78 \$	-	137 242,78 \$
Dernière estimation réalisée (à l'interne)	143 213,58 \$	-	143 213,58 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			134 375,60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,18 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			5 734,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			4,36 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-11 705,17 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-8,17 %

#### Groupe B (en sacs)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Tech-Mix, division de Bauval inc.	23 868,81 \$	-	23 868,81 \$
Construction DJL inc.	24 834,60 \$	-	24 834,60 \$
Dernière estimation réalisée (à l'interne)	23 768,69 \$	-	23 768,69 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			24 351,71 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,02 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			965,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			4,05 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			100,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			0,42 %

#### Service de l'approvisionnement

#### Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public 15-14598

Titre : Enrobés pour réparation à froid en vrac et en sacs

Date de lancement : 29 juin 2015

Date d'ouverture : 15 juillet 2015

Preneurs du cahier des charges ( 4 ) :

Construction DJL inc.

Tech-Mix, division de Bauval inc.

Ali Construction inc.

Les Pavages Chenail inc.

Soumissionnaires ( 2 ) :

Construction DJL inc.

Tech-Mix, division de Bauval inc.

#### Analyse des soumissions :

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel, qui vise la fourniture d'enrobés bitumineux, est visée par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF au moment du dépôt de sa soumission. Au moment de l'ouverture des soumissions le 15 juillet 2015, les soumissionnaires détenaient une autorisation de l'AMF. En date du 3 septembre 2015, les adjudicataires recommandés Construction DJL inc. et Tech-Mix, division de BauVal inc. possèdent des autorisations de l'AMF.

#### **Analyse de la performance du produit**

Habituellement, dans le cas particulier de ce produit, on doit calculer un prix normalisé aux fins d'octroi, car le prix à la tonne métrique ou au kilogramme ne correspond pas nécessairement à la proposition de prix la plus avantageuse pour les besoins de la Ville. En effet, comme l'utilité de ce produit est de combler des vides (nids-de-poule), son efficacité se mesure au volume une fois compacté afin d'éviter de payer pour un produit lourd, mais moins efficace. Afin de déterminer le prix normalisé du produit, le Service de l'approvisionnement mandate le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Direction des infrastructures à procéder à ce genre de tests. Un échantillon d'enrobés fourni par le soumissionnaire est utilisé, et l'échantillon est compacté sous forme d'éprouvette à l'aide d'un compacteur giratoire en respectant une méthode d'essai bien précise. Cet exercice permet de déterminer la hauteur de référence (HR) de ces enrobés (on mesure ainsi la hauteur en mm qu'atteint le produit dans l'éprouvette une fois compacté). Une fois la HR déterminée, on la met en rapport avec son prix. On divise donc le prix unitaire de la soumission à la tonne métrique ainsi qu'au kilogramme par la hauteur de référence (HR) du produit. La valeur la moins élevée représente le plus bas soumissionnaire (le produit le moins dispendieux pour combler un volume donné).

D'autres facteurs sont considérés lors de l'adjudication du contrat. En ce qui concerne le groupe A (en vrac), la distance à parcourir pour la cueillette du produit par les camions de la ville et le temps de déplacement de ces derniers sont des facteurs à considérer lors de l'adjudication puisqu'ils encourrent des coûts indirects (carburant, main d'œuvre, usure du matériel roulant). En ce qui concerne la groupe B (en sacs), la distance et le temps ne sont pas considérés car les fournisseurs sont responsables de livrer ce produit qui est tenu en inventaire au Centre de distribution municipal à Anjou.

Les offres des firmes Construction DJL inc. et Tech-Mix, division de Bauval inc. étant conformes respectivement pour les groupes d'articles A et B, ces firmes sont recommandées comme adjudicataires.

Tableaux de prix : Voir en pièces jointes.

#### Montant estimé des ententes :

**Groupe A (vrac) - Construction DJL inc.**

114 380,00 \$ + TPS (5%) 5 719,00 \$ + TVQ (9,975%) 11 409,41 \$ = 131 508,41 \$

**Groupe B (sac) - Tech-Mix, division de Bauval inc.**

20 760,00 \$ + TPS (5%) 1 038,00 \$ + TVQ (9,975%) 2 070,81 \$ = 23 868,81 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure des ententes-cadres collectives avec Construction DJL inc. et Tech-Mix, division de Bauval inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs suite à l'appel d'offres public 15-14598. Ces ententes-cadres sont d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois à compter de la date de l'adoption de la présente résolution.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre collective suite à l'adoption de la présente résolution.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les entreprises recommandées à ce sommaire décisionnel possèdent une autorisation de l'Autorité de marchés financiers (AMF) à contracter ou sous-contracter avec un organisme public.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MUNIZ  
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-22

El Mostafa RAKIBE  
Chef de section

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement  
**Tél :** 514 868 4433  
**Approuvé le :** 2015-09-28



**Dossier # : 1153334028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la fourniture et l'installation de deux (2) conduites extérieures en acier inoxydable pour l'alimentation en eaux traitées de l'unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 128 668,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7308-AE - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) conduites extérieures en acier inoxydable pour l'alimentation en eaux traitées de l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 126 668,06 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 7308-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-09-21 14:08

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153334028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la fourniture et l'installation de deux (2) conduites extérieures en acier inoxydable pour l'alimentation en eaux traitées de l'unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 128 668,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7308-AE - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (Station) comprend la mise en place d'un procédé de désinfection à l'ozone pouvant traiter un débit nominal d'eaux usées de 40 m<sup>3</sup> par seconde par la mise en contact d'une dose de conception de 16,5 mg-O<sub>3</sub>/L d'ozone afin d'atteindre les objectifs environnementaux de rejet du Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Une analyse exhaustive de plusieurs solutions d'échantillonnage a permis de conclure que la réalisation d'une unité pilote, soit l'unité de suivi de l'ozonation en continu (USOC), serait la solution la plus avantageuse pour permettre un échantillonnage représentatif de l'effluent désinfecté. Ainsi l'USOC fait partie intégrante du projet global de désinfection à l'ozone et constitue un des nombreux éléments rattachés à la réalisation de ce projet et bénéficie du même programme de subvention.

Le présent contrat consiste à construire deux conduites extérieures en acier inoxydable pour alimenter l'USOC dans le bâtiment de désinfection actuel pour échantillonnage futur. Ces travaux comportant du bétonnage doivent être réalisés avant l'hiver.

L'USOC, localisée dans la salle du bâtiment existant de la désinfection, comprend entre autres des pompes d'échantillonnage de l'effluent, un ozoneur avec une alimentation

d'oxygène liquide, un système d'injection d'ozone, douze colonnes de 12 pouces de diamètre par 16 pieds de hauteur, un destructeur d'ozone ainsi que divers instruments pour mesurer la température, le débit, la pression, le pH, l'oxygène et l'ozone dissous.

Un appel d'offres public a été publié le 1<sup>er</sup> juin 2015 sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 22 juin 2015. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévues est de 10 %. Un addenda a été émis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 2074 – 19 décembre 2012 - Accorder à Imalog inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service d'un ozoneur pour l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 914,23 \$.

CG11 0434 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux d'aménagement mécanique, électrique et civil de la salle de l'unité de suivi de l'ozonation en continu du bâtiment de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix approximatif de 666 493,89 \$.

CE11 0984 - 29 juin 2011- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'aménagement mécanique, électrique et civil de la salle de l'unité de suivi de l'ozonation en continu du bâtiment de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CE10 1528 - 29 septembre 2010 - Accorder à Mécanicaction 2009 inc. un contrat de 216 952,27 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de douze colonnes de l'unité de suivi d'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CG10 0192 - 20 mai 2010 - Approuver et faire signer par le représentant autorisé de la Ville de Montréal le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 127,5 M \$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CG09 0446 - 24 septembre 2009 - Adopter un projet de règlement d'emprunt de 200 000 000,00 \$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la réalisation des travaux suivants:

- La fourniture et l'installation des deux (2) conduites extérieures en acier inoxydable, des supports, des supports en "T" (shoe), des ancrages, des valves, du calorifugeage (fibre de verre et d'isolation rigide foamglass sur les sections de conduite située dans les boîtiers traversant la piste cyclable);
- La fabrication, la fourniture et l'installation des sections de boîtier de protection des conduites traversant la piste cyclable;

- Le percement des ouvertures requises dans le mur du bâtiment, la mise en place de manchons pour le passage des conduites, réparation de la maçonnerie et mise en place d'un scellant coupe-feu;
- L'excavation, la préparation de la fondation, la fourniture et la mise en place du coffrage circulaire (sonotube), de l'armature et du béton à l'extérieur du bâtiment près du canal pour la base de béton cylindrique pour les lyres ("loops") d'expansion des tuyaux extérieurs;
- L'excavation, la préparation des fondations, la mise en place des coffrages et du béton en pente afin de permettre le passage des conduites sur les boîtiers de protection;
- La fourniture et l'installation de la section préfabriquée pour le rehaussement des deux regards au niveau approprié.

## JUSTIFICATION

Pour acheminer l'effluent non ozoné et alimenter l'USOC en eaux, il est requis d'installer deux conduites en acier inoxydable reliant le canal de l'émissaire à l'USOC.

Six entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre ont présenté une soumission.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Nordmec Construction inc.</b>	116 970,97 \$	11 697,10 \$	128 668,06 \$
2. Groupe Mécano inc.	125 961,44 \$	12 596,09 \$	138 557,52 \$
3. Mécanique CNC inc.	156 277,46 \$	15 627,75 \$	171 905,20 \$
4. Socomec Industriel inc.	229 142,88 \$	22 914,29 \$	252 057,16 \$
Estimation interne des professionnels	231 444,68 \$	23 144,47 \$	254 589,14 \$
Coût moyen des soumissions reçues			172 796,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			34,30%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			123 389,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			95,90%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			-125 921,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-97,87%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			-9 889,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-7,69%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 97,87 %. L'écart principal entre la soumission de Nordmec Construction inc. et l'estimation interne de la Ville se situe au niveau des articles du bordereau relatifs à la fourniture et

l'installation de 2 conduites extérieures en acier inoxydable et représente un montant de 94 000 \$ avant taxes soit 90 % de l'écart de prix.

L'estimation interne de la Ville comprenait une estimation détaillée du matériel à fournir, le coût unitaire du matériel, les heures requises pour l'installation et les taux horaires en vigueur pour la main d'œuvre de construction. Toutefois, l'escompte des fournisseurs sur les matériaux à fournir et la possibilité d'assembler la tuyauterie en usine n'ont pas été considérés alors que les coûts de mobilisation et d'administration et profits ont été surestimés. Il est de notre opinion que les travaux pourront se réaliser au montant soumissionné.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nordmec Construction inc., pour la somme de sa soumission, soit 128 668,06 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Nordmec Construction inc. 390 rue Siméon, local 3, Mont-Tremblant (Québec) - no de licence 8350-2542-25. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 1er juin 2015 avec sa soumission.

Même si les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014, Nordmec Construction inc. détient une telle attestation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour la fourniture et l'installation de deux (2) conduites extérieures en acier inoxydable pour l'alimentation en eaux traitées de l'unité pilote de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est de 128 668,06 \$ taxes incluses ou 117 491,09 \$ net de ristournes de taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station permettra d'éliminer grandement les quantités de bactéries, virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés à cause de la qualité de l'effluent.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas donner suite à la présente recommandation fera en sorte qu'un programme risqué et coûteux d'échantillonnage au puits de sortie des émissaires à l'île aux Vaches dans le fleuve Saint-Laurent de l'effluent de la Station sera requis pour démontrer

l'atteinte des exigences de rejet et d'exploitation de la désinfection des eaux usées au MAMOT.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: septembre 2015;
- Fourniture et installation: octobre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard ÉTHIER  
Chef de projet - Désinfection

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-08-28

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2015-09-08

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-09-11



**Dossier # : 1153334030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV- 4,16 kV au bâtiment de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 947,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1925-AE-15 - 9 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV - 4,16 kV au bâtiment de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 993 947,38 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 1925-AE-15;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-09-22 08:46

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153334030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV- 4,16 kV au bâtiment de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 947,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1925-AE-15 - 9 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent contrat consiste au remplacement de la sous-station électrique 25 kV - 4,16 kV, 637-E50-951, du réseau électrique normal au bâtiment du prétraitement à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station).

Cette sous-station alimente le réseau électrique normal à 347-600 V du prétraitement (dégrilleurs et dessableurs) et du bâtiment des produits chimiques ainsi que deux soufflantes de 750 HP à 4,16 kV qui procurent l'air requis aux dessableurs. L'ensemble de la section hydraulique (à l'exception du relèvement des eaux usées) du procédé de traitement des eaux usées est alimenté par cette sous-station électrique à moyenne tension. La dimension hors tout de cette sous-station mise à niveau est de 13,5 mètres de longueur X 2,5 mètres de hauteur X 2,5 mètres de profondeur.

La sous-station 25 kV - 4.16 kV, 637-E50-951, au bâtiment du prétraitement a été installée lors de la construction de la Station et est devenue opérationnelle au début des années 1980. Toutes les composantes de puissance à 4,16Kv sont du type à coupure dans l'air (air blast), une technologie complètement désuète en moyenne tension.

Un appel d'offres public a été publié le 12 août 2015 sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 9 septembre 2015. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu est de 10 %. Un addenda a été émis.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

## DESCRIPTION

En général, les travaux du contrat comprennent les étapes suivantes:

- Le démantèlement de la sous-station existante;
- La fourniture, l'installation et le raccordement de la nouvelle sous-station;
- Les essais et la mise en service du nouveau système selon les normes en vigueur.

Cette sous-station 25 kV - 4.16 kV est composée de:

- 2 interrupteurs sous charge à 25 kV;
- 2 transformateurs;
- 2 disjoncteurs maîtres à coupure sous vide à 4.16 kV;
- 1 disjoncteur de lien à coupure sous vide à 4,16 kV;
- 2 disjoncteurs de départ à coupure sous vide à 4,16 kV;
- 4 démarreurs sous vide pour les soufflantes;
- les relais de protection et de mesurage numérique pour chacune des composantes de puissance à 4,16 kV.

## JUSTIFICATION

La sous-station de 25 kV - 4.16 kV, 637-E50-951, au bâtiment du prétraitement a été installée lors de la construction de la Station d'épuration et est devenue opérationnelle au début des années 1980. Les composantes d'origine sont devenues désuètes. Les interrupteurs d'alimentation vers le réseau 347-600 V doivent être opérés hors tension et cela pourrait être dangereux de les opérer en tension, les contacteurs des démarreurs des soufflantes de 750 HP sont problématiques et les composantes de rechange ne sont plus disponibles.

Quinze entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et neuf ont présenté une soumission.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Lambert Somec inc.</b>	<b>903 588,53 \$</b>	<b>90 358,85 \$</b>	<b>993 947,38 \$</b>
2. Les Services Électriques Blanchette inc.	1 059 943,03 \$	105 994,30 \$	1 165 937,33 \$
3. Nelect inc.	1 060 861,68 \$	106 086,17 \$	1 166 947,85 \$
4. Ondel inc.	1 193 354,27 \$	119 335,43 \$	1 312 689,70 \$
5. Entreprise de construction Dawco inc.	1 234 831,50 \$	123 483,15 \$	1 358 314,65 \$
6. G.C.M. limitée	1 292 104,00 \$	129 210,40 \$	1 421 314,40 \$
7. Gastier M.P. inc.	1 325 631,86 \$	132 563,18 \$	1 458 195,04 \$
8. Électricité Grimard inc.	1 335 684,16 \$	133 568,41 \$	1 469 252,57 \$



9. La Cie Électrique Britton Ltée	1 469 035,57 \$	146 903,56 \$	1 615 939,13 \$
Estimation par des professionnels externes	1 116 522,22 \$	111 652,22 \$	1 228 174,44 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 329 170,89 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			33,73%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			621 991,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			62,58%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(234 227,06 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-19,07%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			171 989,95 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			17,30%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation est favorable de 19,07 %. À l'article sur la fourniture et de l'installation de la sous-station électrique, l'estimation de SNC-Lavalin est de 736 000 \$ comparativement au montant soumissionné de 635 251\$ soit un écart de ± 100 000 \$ avant taxes. Il est à noter que l'estimation est située avantageusement par rapport à la moyenne des soumissions soit un écart de 8,2 % et un écart de 5,1 % avec le deuxième soumissionnaire.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lambert Somec inc., pour la somme de sa soumission, soit 993 947,38 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Lambert Somec inc. 1505 rue des Tanneurs Québec (Québec) - no de licence 8005-4547-07. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 8 septembre 2015 avec sa soumission.

Même si les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014, Lambert Somec inc. détient une telle attestation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV- 4,16 kV au bâtiment de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 993 947,38 \$ taxes incluses ou 907 606,44 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un bris majeur dans l'actuelle sous-station électrique, ceci pourrait entraîner un arrêt complet de l'ensemble de la section hydraulique du procédé de traitement des eaux usées. Les délais de remise en service pourraient être excessivement longs en fonction des délais d'approvisionnement des équipements requis en situation d'urgence.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: octobre 2015

Fin des travaux: septembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-09-15

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE

Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Directrice

**Approuvé le :** 2015-09-16

**Approuvé le :** 2015-09-22



**Dossier # : 1153334002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme Lasalle / NHC inc. un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une étude sur modèle physique d'optimisation de la capacité hydraulique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 363 608,44 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 15-14573 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Lasalle /NHC inc. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'une étude sur modèle physique d'optimisation de la capacité hydraulique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 363 608,44, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14573 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153334002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme Lasalle / NHC inc. un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une étude sur modèle physique d'optimisation de la capacité hydraulique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 363 608,44 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 15-14573 - 1 soumissionnaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) reçoit et traite les eaux usées provenant de différents collecteurs principaux et locaux via deux intercepteurs longeant le versant nord et le versant sud de l'île de Montréal. La capacité totale des deux intercepteurs, établie à 88 m<sup>3</sup>/s définit le débit maximal que peut recevoir la Station en temps de fortes pluies. Toutefois, en réalité, la Station est limitée à un débit maximal de 84 m<sup>3</sup>/s; les débits supérieurs provoquant des débordements dans les dessableurs et les décanteurs ainsi qu'un déséquilibre des niveaux d'eau entre les décanteurs.

La limitation de débit à 84 m<sup>3</sup>/s au lieu de 88 m<sup>3</sup>/s résulte en une augmentation des volumes d'eaux usées débordés au fleuve St-Laurent et à la rivière des Prairies lors de fortes pluies. De plus, cette limitation a une influence directe sur la conception de bassins de rétention qui doivent être soit surdimensionnés en volume soit en nombre et donc plus coûteux à construire.

Une augmentation de la capacité de traitement de la Station de l'ordre de 3 à 4 m<sup>3</sup>/s permettrait une diminution du besoin de construction d'un bassin de rétention de l'ordre de 30 000 à 40 000 m<sup>3</sup>, soit plus de 35 M\$ en investissement.

En 2012 et 2013, des mandats ont été confiés au Groupe-conseil LaSalle (maintenant LaSalle/NHC) pour étudier le comportement hydraulique de la Station afin de déterminer les

causes des débordements observés au niveau des dessableurs et des décanteurs de la Station empêchant l'atteinte du débit de conception de 88 m<sup>3</sup>/s.

Cette étude a révélé que les débordements aux dessableurs et aux décanteurs sont reliés entre eux et causés par d'importantes restrictions hydrauliques dans la section dite médiane de la Station (partie de la Station entre les dessableurs et les vannes de régulation).

Une réduction des pertes de charge peut potentiellement être obtenue en optimisant les passages hydrauliques d'un ou plusieurs endroits de la Station. Quatre endroits ont donc été ciblés par ordre de priorité quant à leur bénéfice potentiel sur les pertes de charge:

- (1) la jonction en « T » menant au canal des vannes de régulation;
- (2) le seuil de sortie de l'effluent;
- (3) le coin du canal de collecte principal des batteries de décanteurs 1 à 7 et 15 à 21;
- (4) le coin des canaux d'alimentation des batteries de décanteurs 15 à 21 et 22 à 28.

Voir en pièces jointes le schéma de la Station d'épuration montrant la localisation des quatre endroits à étudier.

Si la réduction des pertes de charge obtenue avec l'optimisation aux endroits nos 1 et 2 ci-dessus ne permet pas d'atteindre l'objectif escompté, l'étude des endroits nos 3 et 4 sera entreprise. Par conséquent, la valeur du contrat pourrait ne pas être dépensée en entier si les résultats aux endroits nos 1 et 2 sont concluants.

L'étude réalisée antérieurement a aussi mis en évidence les limitations d'une approche par une modélisation informatique à l'aide d'un logiciel spécialisé. La géométrie spécifique des quatre endroits à étudier ainsi que les conditions d'écoulement non uniformes ne permettent pas de trouver une solution basée sur des données disponibles dans la littérature dans le cadre d'une approche avec une modélisation informatique. La modélisation physique avec modèle réduit permettra une analyse et compréhension plus adaptées aux conditions particulières de la Station afin de trouver la solution optimale économiquement et techniquement à l'augmentation de la capacité.

Par ailleurs, dans le cadre des études pour l'implantation de la désinfection à l'ozone à la Station, une analyse hydraulique de la capacité des ouvrages actuels a été réalisée pour des débits entre 10 m<sup>3</sup>/s et 90 m<sup>3</sup>/s. La conception des futurs ouvrages à la désinfection tiendra donc compte de la capacité de la Station d'épuration prévue lors de sa construction, soit 88 m<sup>3</sup>/s.

De plus, les solutions qui découleront de l'étude sur la modélisation physique aux deux ou aux quatre endroits dans la Station éviteront la nécessité de réaliser des ouvrages additionnels de dessablage ou de décantation qui sont des alternatives beaucoup plus coûteuses d'accroître la capacité de la Station d'épuration.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- DEU5677 - 6 mai 2013 - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Groupe conseil LaSalle pour réaliser les mesures in situ des niveaux d'eau, traitement des données et interprétation et montage d'un modèle numérique de la Station d'épuration des eaux usées au montant de 21 700 \$ avant taxes;

- DEU1414 - 12 juillet 2012 - Réaliser une étude d'évaluation du comportement hydraulique avec les données historiques existantes de la Station d'épuration des eaux usées au montant de 21 700 \$ avant taxes par Groupe conseil LaSalle.

## DESCRIPTION

Afin de minimiser les coûts et mettre à profit des dimensions similaires des éléments à l'étude, une seule enceinte de modélisation sera construite en utilisant des composantes modulaires permettant de reproduire successivement chacun des quatre endroits à l'étude. Le modèle proposé, en forme de « T » présente deux canaux à surface libre alimentés indépendamment l'un de l'autre ainsi qu'un canal de collecte commun.

Le programme d'essais préconise une approche méthodologique dans laquelle les endroits nos 1 et 2 seront étudiés en priorité. Selon l'augmentation de capacité hydraulique obtenue suite à l'optimisation de ces éléments, une décision sera prise quant à la nécessité de poursuivre l'optimisation avec l'étude aux endroits nos 3 et 4.

Pour chacun des endroits étudiés, les essais seront effectués avec le débit de conception de  $88 \text{ m}^3/\text{s}$ . Les relevés effectués consisteront principalement en des mesures de pertes de charge aux endroits identifiés de la Station ainsi qu'en observations avec colorant afin d'examiner le comportement de l'écoulement. Ces observations permettront d'identifier les zones de décollements, les concentrations de vitesse ou autres perturbations de l'écoulement responsables des pertes de charge.

Les essais se dérouleront en trois grandes étapes:

- Modélisation des conditions actuelles: les pertes de charge et le comportement de l'écoulement en configuration actuelle suivi de l'identification de différentes avenues d'optimisation;
- Modélisation des solutions potentielles: les différentes variantes seront développées afin de limiter les pertes de charge et d'augmenter la capacité hydraulique;
- Modélisation des solutions retenues: la variante sélectionnée sera finalement caractérisée pour les principales conditions d'opération, en vue de fournir la documentation nécessaire à la validation *in situ* des modifications en vue de réaliser de futurs travaux d'amélioration des infrastructures de la Station.

## JUSTIFICATION

C'est à la suite de la décision de ne pas construire les décanteurs 8 à 14 et de traiter les eaux usées avec 21 décanteurs au lieu de 28 qu'une dissymétrie d'alimentation se traduisant par des vitesses d'écoulement plus rapides dans les canaux d'entrée et de sortie des décanteurs a été constatée. Ces vitesses d'écoulement plus rapides sont en grande partie responsables des pertes de charge et des niveaux d'eau plus élevés que prévu lorsque le débit des eaux usées dépasse  $84 \text{ m}^3/\text{s}$ .

La modélisation physique (modèle réduit) contrairement à la modélisation numérique est requise pour cette étude compte tenu:

- qu'elle permettra d'évaluer les pertes de charges liées à des décollements ou courants secondaires dans le sillage de piliers pour lesquelles l'utilisation d'un modèle numérique est incertaine en l'absence de données de validation;
- de la complexité des géométries et des écoulements à reproduire, combinée aux faibles dimensions de plusieurs éléments structuraux (piliers, arêtes vives, déflecteurs). Une modélisation numérique nécessiterait un maillage très raffiné avec des temps de calculs excessifs;



- qu'elle permettra de faire la mise aux points des mesures correctives plus rapidement alors que le modèle numérique nécessiterait une redéfinition détaillée du maillage à chaque fois qu'un nouveau dispositif doit être mis à l'essai.

L'atteinte des objectifs de réduction des pertes de charge hydraulique et de traiter 88 m<sup>3</sup>/s tel que prévu à la conception originale s'inscrit dans le plan directeur de la Station et permettra de traiter un débit plus élevé lors de fortes pluies et ainsi réduire le volume des surverses d'eaux usées non traitées déversées au fleuve St Laurent et à la rivière des Prairies.

La sécurité des employés est aussi mise en péril car des débordements d'eau réussissent parfois à s'infiltrer dans la galerie souterraine située en dessous des décanteurs 1 à 7.

Une recherche préliminaire réalisée par le personnel de la DEEU n'avait pas permis de trouver de firmes, autre que LaSalle NHC, en mesure de réaliser un mandat de cette envergure. Il fut toutefois décidé de procéder quand même à un appel d'offres public. Le seul soumissionnaire fut Lasalle NHC, ce qui confirme leur expertise unique en modélisation physique sur modèle réduit.

Veuillez d'ailleurs vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>				
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>	<b>Pointage final</b>
<b>1. Lasalle/NHC inc.</b>	<b>330 553,13 \$</b>	<b>33 055,31 \$</b>	<b>363 608,44 \$</b>	<b>38,41</b>
Estimation interne des professionnels	346 649,62 \$	<b>34 664,96 \$</b>	381 314,58 \$	
Coût moyen des soumissions reçues			363 608,44 \$	
Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage			0,00%	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne			(17 706,14 \$)	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%)			-4,64%	

L'écart entre l'estimation interne des professionnels et le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final est favorable de 4,64 %.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour octroyer un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une étude sur modèle physique d'optimisation de la capacité hydraulique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 363 608,44 \$ taxes incluses ou 332 022,97 \$ net de ristournes de taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de travaux suite à l'étude par modélisation physique permettra d'utiliser la pleine capacité opérationnelle de la Station et d'éviter tout risques de déversements.

Pratiquer une gestion responsable des ressources en diminuant les débordements d'eaux usées.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette étude par modélisation physique est essentielle pour déterminer la solution optimale afin de corriger la situation actuelle. Le fait de ne pas donner suite au présent contrat ne permettra pas de simuler de façon réelle la configuration des ouvrages de la Station et par conséquent de ne pas utiliser la capacité de la Station à son maximum.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : octobre 2015

Fin de l'étude : mars 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-08-04

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux uses

**Approuvé le :** 2015-08-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-08-31



**Dossier # : 1156688003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cours d'eau et lacs municipaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada Inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour la réhabilitation d'une partie de la rivière Saint-Pierre dans le cadre du Plan de l'Eau pour une somme maximale de 206 840,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14632 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire WSP Canada Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière de la réhabilitation d'une partie de la rivière Saint-Pierre dans le cadre du Plan de l'Eau, pour une somme maximale de 206 840,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14632 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-09-25 16:51

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156688003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cours d'eau et lacs municipaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada Inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour la réhabilitation d'une partie de la rivière Saint-Pierre dans le cadre du Plan de l'Eau pour une somme maximale de 206 840,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14632 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 20 mars 2015, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, accompagné de Mme Chantal Rouleau, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau au comité exécutif et mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ont présenté le Plan de l'Eau de Montréal. Ce plan met de l'avant différents projets dont un volet spécifique axé sur la renaturalisation de ruisseaux qui permet de réaliser des études et les interventions nécessaires en vue d'améliorer la viabilité écologique des cours d'eau, de réaliser des aménagements d'accès aux rives pour les citoyens et de restaurer des cours d'eau. La rivière Saint-Pierre fait partie des trois cours d'eau priorités.

L'enjeu de la gestion des eaux de ruissellement dans les secteurs de l'ancien hippodrome et de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques a été l'élément déclencheur pour relancer une réflexion d'ensemble sur la renaturalisation de la rivière Saint-Pierre. La recherche de solutions en matière de gestion des eaux de ruissellement constitue aujourd'hui un enjeu majeur en milieu urbain et nécessite une approche à la fois intégrée et globale. À cet effet, un comité technique a été constitué en 2013 pour dresser un diagnostic et formuler des pistes d'interventions pour explorer le potentiel de réhabilitation du bassin Saint-Pierre pour y acheminer une partie des eaux de ruissellement dans une perspective écologique. Ce comité réunit les unités administratives de la Ville suivantes :

- Service de la mise en valeur du territoire, direction de l'urbanisme
- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
- Service de l'eau, direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, direction de l'eau potable et direction de l'épuration des eaux usées
- Service de l'environnement, division du contrôle des rejets industriels

Afin de poursuivre le travail amorcé, la viabilité du scénario de tracé proposé par le comité

technique doit maintenant être validée. Pour ce faire, une étude de faisabilité est nécessaire et comprend notamment la définition du profilage du tracé en fonction des nombreuses contraintes physiques et l'évaluation du bilan hydrique des apports à gérer en toutes conditions.

Considérant l'expertise particulière nécessaire pour réaliser cette étude de faisabilité, le comité souhaite être accompagné par une firme externe spécialisée en génie hydraulique liée à des projets de renaturalisation de cours d'eau. Pour ce faire, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal (SGPVMR) et le Service de l'eau ont lancé un appel d'offres public pour des services professionnels, accompagné par le Service de l'approvisionnement, entre le 5 et le 24 août 2015, respectant la période minimale de 17 jours ouvrables pour un appel d'offres public. L'avis d'appel d'offres a été publié le 5 août dans La Presse et diffusé sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Les addenda 1 et 2 ont été émis respectivement le 18 et le 20 août pour répondre à certaines questions soumises par les firmes au service de l'approvisionnement. Aucun report de la date de dépôt des offres n'est à signaler. La seule offre de services déposée est valide pour une période de 180 jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. L'offre reçue a été évaluée le 3 septembre par le comité de sélection nommé à cet effet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1289 – 30 juin 2015 - 1- Autoriser un virement budgétaire de 555 000 \$ en 2015, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre du Plan de l'Eau, pour le programme de renaturalisation des ruisseaux. 2- Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 145 000 \$, en 2016.

CM14 1141 - 24 novembre 2014 - Motion de l'opposition officielle sur les ruisseaux urbains.

CM14 0723 - 18 août 2014 - Déclaration - Plan de l'Eau de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité à la seule firme soumissionnaire, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection et leurs pondérations préétablies.

Le mandat vise à étudier la faisabilité de réhabiliter une section de l'ancienne rivière Saint-Pierre, entre le secteur de l'hippodrome et le canal de Lachine au niveau de l'écluse no 6. Plus précisément, évaluer la faisabilité technique et financière de créer un lien hydrologique selon un tracé optimal.

C'est dans cette perspective que la réflexion engagée à l'échelle du bassin Saint-Pierre apparaît à la fois pertinente et porteuse de solutions de réhabilitation. Ce bassin hydrique, dont les cours d'eau ont été soit canalisés, soit interrompus, pourrait être réhabilité de façon à ce qu'on lui redonne en partie son rôle hydrographique d'autrefois, en contribuant à la gestion des eaux de ruissellement de façon la plus naturelle possible.

Cette réhabilitation procure des bénéfices sur les plans environnemental, économique et social. Elle favorise la biodiversité et assure la pérennité des milieux naturels en plus de contribuer à la qualité de vie des citoyens.

L'étude de faisabilité s'articule autour de cinq (5) objectifs principaux :

1. Obtenir un tracé permettant d'acheminer des eaux pluviales du secteur à l'étude en effectuant les calculs hydrologiques et hydrauliques requis pour la dimension et le

- profilage des chemins d'écoulement, des sites de rétention et des autres aménagements et analysant les contraintes physiques d'implantation;
2. Réduire la quantité d'eau envoyée aux différents collecteurs dans le secteur à l'étude et fournir à ce titre un bilan hydrique des débits et volumes pris en charge par ces nouveaux aménagements;
  3. Favoriser la biodiversité dans le secteur à l'étude (favoriser un parcours à ciel ouvert, lorsque possible) ;
  4. Identifier, sur les parcours proposés, les sites offrant le meilleur potentiel d'aménagement, notamment du point de vue de l'accès visuel à l'eau;
  5. Proposer un lien piétonnier et cyclable en bordure du tracé, lorsque possible.

La firme tiendra compte des avis exprimés par les différents intervenants impliqués dans ce projet. Un comité technique déjà en place effectuera le suivi du présent mandat.

Des contingences de 10% ont été ajoutées pour des expertises techniques supplémentaires (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

Pour la réalisation de cette étude, le contrat prévu est à taux horaire.

## JUSTIFICATION

Neuf (9) firmes ont pris connaissance du document d'appel d'offres. Une seule firme a déposé une offre de services professionnels pour réaliser cette étude. Une firme nous a informés que ses spécialistes n'étaient pas disponibles. Deux firmes nous ont notifiés qu'elles n'avaient pas l'expertise nécessaire pour réaliser cette étude.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
WSP Canada Inc.	82,8	64,22	206 840,03°\$		206 840,03°\$
Dernière estimation réalisée			252 502,92°\$		252 502,92°\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					-45 662,89°\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100					-18,08%

L'écart entre notre estimation et le montant de la proposition peut s'expliquer par la très bonne connaissance par la firme WSP d'une partie du secteur à l'étude. En effet, cette firme fait partie du consortium qui est responsable de la conception et de la construction du projet Turcot pour le ministère des Transports (MTQ). Ainsi, WSP est en mesure de saisir plus rapidement les potentiels, les contraintes et les enjeux présents dans ce secteur de l'étude. De plus, cette firme possède déjà beaucoup de connaissance sur l'hydrologie de ce secteur puisqu'elle réalise en ce moment, l'étude des conditions pré et post construction relativement à la gestion des eaux de ruissellement.

La soumission a été analysée par le comité de sélection le 3 septembre 2015 à 9h30 dans la salle 4120 située au 801, rue Brennan. L'évaluation et la pondération ont permis de déterminer que la soumission déposée est conforme.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est de 206 840,03 \$ ou 188 872,51 \$ net de taxes.

Fournisseur	Montant avant taxes	Montant total du contrat	Montant net

		<b>(imprévus et taxes incluses)</b>	
WSP Canada Inc.	179 900,00 \$	206 840,03 \$	188 872,51 \$

Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à partir de l'imputation suivante :

1001.0010000.101431.07161.54301.000000.0000.000000.000000.000000.000000  
 AF - Général - Agglomération\*Budget régulier\*Plan de l'eau - Programme de renaturalisation des ruisseaux\*Planification et gestion des parcs et espaces verts\*Hon.prof. scientifiques et de génie\*Général

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisque les dépenses visent l'amélioration des cours d'eau qui sont de compétence d'agglomération selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations, RLRQ, c. E-20.001 article 19 (7) et la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1, articles 98 et 103).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le mandat vise à :

- Promouvoir la gestion optimale de l'eau de ruissellement
- Favoriser l'infiltration de l'eau vers la nappe phréatique
- Améliorer la qualité de vie des citoyens
- Proposer une amélioration des habitats fauniques;
- Augmenter la biodiversité;
- Bonifier la mise en valeur de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cadre de la réalisation du projet Turcot et de la planification du devenir de la cour Turcot, la gestion des eaux de ruissellement aura un impact majeur sur les aménagements futurs puisque les collecteurs d'eau existants sont déjà fortement sollicités. Une approche du type PGO (pratiques de gestion optimale) est une solution écologique qui peut constituer une solution alternative pour le soulagement de ces collecteurs.

La réhabilitation d'un tronçon de la rivière Saint-Pierre dans le secteur de la falaise constitue une opportunité de mise en valeur des eaux de ruissellement en lui redonnant sa fonction hydrique d'autrefois pour y gérer le surplus d'eau anticipé. Cette réhabilitation procure également des bénéfices sur le plan environnemental puisqu'elle favorise la biodiversité de ce secteur qui est actuellement fortement minéralisé.

Ce geste novateur permettrait également de structurer l'aménagement du secteur de la falaise et de créer de nouvelles infrastructures vertes qui procurent de nombreux bénéfices et qui contribuent à la qualité de vie des citoyens, par les paysages offerts, les nouveaux accès à l'eau, les occasions de découvertes et de détente.

Il importe de réaliser cette étude afin de définir les actions à mettre en place dans le cadre de la réalisation du projet Turcot afin de ne pas compromettre la réalisation ultérieure du tracé de réhabilitation d'une partie de la rivière.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.



## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Selon les résultats obtenus, nous proposons :

- Présentation des résultats de l'étude et propositions des projets qui en découlent avec phasage de réalisation (pour validation des suites à donner) au comité responsable du plan de l'Eau.
- Présentation des résultats de l'étude et propositions des options retenues auprès du comité technique de l'écoterritoire.
- Rencontre avec le MTQ pour discuter de l'intégration des options retenues pour l'aménagement de milieux humides au pied de la falaise dans la cadre du projet Turcot et pour coordonner les éléments à mettre en place pour permettre la réalisation du tronçon (si l'option est retenue) après le projet Turcot.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et respecte notamment les :

- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats » C-OG-DG-D-12-005;
- Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » C-OG-DG-D-12-010;
- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudine DESCHÊNES  
Architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-23

Daniel HODDER  
Chef de division - Gestion stratégique  
recherche et développement

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel HODDER  
Chef de division, en remplacement de Mme Carole Paquette: Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, chef de division, pour me remplacer du 11 au 29 septembre dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

**Tél :** 514 872-1712

**Approuvé le :** 2015-09-25



**Dossier # : 1155323008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, pour une période de 5 ans débutant le 1er novembre 2015, une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 401,35 m <sup>2</sup> , faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, dans Montréal-Est, à des fins d'exploitation d'une tour de télécommunications ainsi que les équipements au sol, pour une recette totale de 74 192,15 \$ excluant les taxes. Bâtiment # 0697-101

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société Telus Communications , pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, une parcelle de terrain faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 401,35 m<sup>2</sup>, à des fins d'exploitation d'une tour de communication et d'équipements, moyennant pour une recette totale de 74 192,15 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-22 08:38

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155323008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, pour une période de 5 ans débutant le 1er novembre 2015, une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 401,35 m <sup>2</sup> , faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, dans Montréal-Est, à des fins d'exploitation d'une tour de télécommunications ainsi que les équipements au sol, pour une recette totale de 74 192,15 \$ excluant les taxes. Bâtiment # 0697-101

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1995, la Communauté urbaine de Montréal loue une parcelle de terrain vague faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, située en bordure de l'avenue Broadway Nord à Montréal-Est, d'une superficie approximative de 401,35 m<sup>2</sup>, pour les fins d'un site pour l'exploitation d'une tour de télécommunications. Le bail viendra à échéance le 31 octobre 2015. Le bail a été négocié de gré à gré.  
Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») gère cette location. Cet emplacement n'est pas requis pour les fins municipales. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver ce projet de bail pour l'occupation de la Société Telus Communications à cet endroit.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

95-747 - 18 octobre 1995 - Approuver un bail par lequel la compagnie Clearnet inc. loue de la Communauté urbaine de Montréal, une parcelle de terrain sur l'avenue Broadway Nord, dans Montréal-Est, aux fins d'exploitation d'antennes de communications.  
96-84 - 22 février 1996 - Approuver un avenant au bail intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal et la compagnie Clearnet inc. et autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à approuver un bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, pour une période de 5 ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2015, un terrain vague à des fins d'exploitation d'une tour de télécommunications, connu comme faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, situé en bordure de l'avenue Broadway

Nord, d'une superficie approximative de 401,35 m<sup>2</sup>, moyennant une recette totale de 74 192,15 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du projet de bail. Le projet de bail prévoit une possibilité de prolongation pour un terme additionnel de 5 ans.

## JUSTIFICATION

La Ville de Montréal-Est est en accord avec l'occupation de la Société Telus Communications, car ses activités ne créent aucun préjudice aux conditions actuelles du terrain et le terrain n'est pas requis pour les fins municipale.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes annuelles du projet de bail

	Recettes antérieures	1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Total
Recettes Brutes	13 478,40 \$	2 302,56 \$	13 861,41 \$	14 108,89 \$	14 421,42 \$	14 709,84 \$	14 788,03 \$	74 192,15 \$
TPS (5 %)	673,92 \$	115,13 \$	693,07 \$	705,44 \$	721,07 \$	735,49 \$	739,40 \$	3 709,61 \$
TVQ (9,975 %)	1 344,47 \$	229,68 \$	1 382,68 \$	1 407,36 \$	1 438,54 \$	1 467,31 \$	1 475,11 \$	7 400,67 \$
Recettes Totales	15 496,79 \$	2 647,37 \$	15 937,16 \$	16 221,70 \$	16 581,02 \$	16 912,64 \$	17 002,54 \$	85 302,42 \$

La valeur locative estimée oscille entre 32,30 \$/m<sup>2</sup> et 37,67 \$/m<sup>2</sup>. Les recettes perçues correspondent 34,54\$/m<sup>2</sup> et le loyer sera indexé annuellement à l'IPC à la date d'anniversaire du bail. Les revenus seront imputés tel que décrit à l'intervention du Service des finances - opérations budgétaires et comptables. Le locataire assume tous les frais relatifs à la location, soit les taxes foncières ainsi que tous les frais relatifs à l'entretien du site.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de l'Administration de prolonger le terme de cette location, la Ville subira une perte de revenus.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE Octobre 2015

CM Octobre 2015

CG Octobre 2015

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine D'ASTOUS  
Conseillère en Immobilier

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2015-09-08

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2015-09-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur de service par intérim

**Approuvé le :**      2015-09-22



**Dossier # : 1151183001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 133 970 \$ à sept organismes en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 133 970 \$, aux sept organismes ci-après désignés, pour les projets et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal :

<b>Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant recommandé</b>
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	Les Chorales - Chapelle -Notre-Dame-de-Bon-Secours	12 900 \$
	Fièvre Gospel	10 670 \$
Château Ramezay	Autour du foyer - Traditions du temps des Fêtes	13 900 \$
	Espèces de courges!	13 000 \$
	Suivez le chef!	14 000 \$
Héritage Maritime Canada	Défi canot à glace Montréal 2016	15 000 \$
Société historique du Lac Saint-Louis	Animation militaire du 18 <sup>e</sup> siècle à Montréal	15 000 \$
Centre d'histoire de Montréal	Mémoires du sol (phase 2)	7 000 \$

Société historique de Montréal	Commémoration de l'anniversaire de la fondation de Montréal	2 500 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Le Marché public dans l'ambiance du 18 <sup>e</sup> siècle	15 000 \$
	Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière	15 000 \$
Total :		<b>133 970 \$</b>

2. d'approuver les 11 projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-09-21 14:14

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151183001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 133 970 \$ à sept organismes en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal, une enveloppe est identifiée dans l'Axe 1 (*Mise en valeur du patrimoine - Arrondissement historique de Montréal*) pour la recherche et la promotion du Vieux-Montréal, laquelle inclut un montant de 133 970 \$ pour le soutien de projets d'animation dans le Vieux-Montréal dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal. Ce programme, mis en place en 2000, vise à augmenter le niveau de connaissance de l'histoire chez les visiteurs, à faire découvrir le site patrimonial, à animer le quartier et à attirer de nouvelles clientèles.

Pour le Programme d'interprétation animée 2015-2016, 12 projets soumis par 8 organismes ont été reçus cette année à la suite d'une invitation faite à divers musées et organismes de la ville, le 28 mars 2015. L'évaluation des projets a été réalisée par un comité formé de 4 personnes, soit 1 représentant du MCC et 3 représentants de la Ville provenant du Service de la culture, de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire et de la Division de la culture et des bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie.

L'analyse des demandes a été réalisée selon les critères indiqués dans le cadre de référence du programme (en pièce jointe), soit :

- la contribution au développement des connaissances / à la découverte du quartier ou de l'une de ses facettes;
- l'originalité du projet / participation à la diversité de l'offre du Vieux-Montréal;
- la présentation favorisant l'animation hors saison estivale (octobre à avril);
- la contribution au développement de nouvelles clientèles dans le quartier / à la reconnaissance de la destination;

- le potentiel de croissance et de récurrence;
- la contribution à l'animation du domaine public.

Par ailleurs, en fonction d'une précision ajoutée cette année au cadre de référence, une demande a été écartée puisque son évaluation selon ces critères n'atteignait pas la note de passage minimale fixée à 65 %.

Le comité d'évaluation recommande le soutien financier de 11 projets réalisés par 7 organismes.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CE15 0672** - 15 avril 2015 - Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le MCC pour la période 2015-2016

**CE14 1307** - 20 août 2014 - Accorder un soutien financier totalisant 93 992 \$ à cinq (5) organismes dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

**CE13 0704** - 22 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 94 233 \$ à quatre (4) organismes dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011

**CG12 0471** - 20 décembre 2012 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le MCCQ et la Ville de Montréal

**CE12 0872** - 6 juin 2012 - Accorder un soutien financier totalisant 92 920,80 \$ à quatre (4) organismes montréalais dans le cadre du Programme d'interprétation animée de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011

**CE11 1140** - 3 août 2011 - Accorder un soutien financier totalisant 95 248 \$ à cinq (5) organismes montréalais dans le cadre du Programme d'interprétation animée pour 2011 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011

**CE10 0414** - 30 mars 2010 - Accorder un soutien financier totalisant 99 988 \$ à cinq (5) organismes montréalais dans le cadre du Programme d'interprétation animée de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011

**CG08 0598** - 27 novembre 2008 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le MCCQ et la Ville de Montréal

## DESCRIPTION

Il est recommandé de soutenir les 11 projets des 7 organismes suivants dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal pour la période 2015-2016 :

<b>Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016</b>			
<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant recommandé</b>	<b>% de l'aide financière sur le coût total du projet</b>
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	Les Choralies - Chapelle-Notre-Dame-de-Bon-Secours	12 900 \$	40 %
	Fièvre Gospel	10 670 \$	32,2 %
Château Ramezay	Autour du foyer – Traditions du temps des Fêtes	13 900 \$	40 %
	Espèces de courges!	13 000 \$	40 %

Héritage Maritime Canada	Suivez le chef!	14 000 \$	40 %
	Défi canot à glace Montréal 2016	15 000 \$	15,3 %
Société historique du Lac Saint-Louis	Animation militaire du 18 <sup>e</sup> siècle à Montréal	15 000 \$	30,6 %
Centre d'histoire de Montréal	Mémoires du sol (phase 2)	7 000 \$	50 %
Société historique de Montréal	Commémoration de l'anniversaire de la fondation de Montréal	2 500 \$	26,5 %
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Le Marché public dans l'ambiance du 18 <sup>e</sup> siècle	15 000 \$	9,4 %
	Les Symphonies portuaires de Pointe-à- Callière	15 000 \$	30 %
<b>TOTAL</b>		<b>133 970 \$</b>	

Le programme prévoit le soutien à une activité d'animation pour un maximum de 50 % des coûts pour les 2 premières années de production du projet et de 40 % pour les années subséquentes, jusqu'à un maximum annuel de 15 000 \$, et prévoit aussi le soutien au développement d'un concept pour un éventuel projet à un maximum de 50 %. Huit des onze projets retenus dépassent la seconde année de production et sont donc admissibles à un soutien maximum de 40 % du coût du projet. Un seul projet soumis consiste au développement d'un concept et est donc admissible à un soutien de 50 % de ses coûts.

Le soutien financier des années précédentes est présenté en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire recommande d'accorder un soutien financier aux sept organismes mentionnés dans le présent sommaire décisionnel, puisque leurs projets répondent aux objectifs du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, soit :

- de positionner le Vieux-Montréal comme un lieu de découvertes, de connaissances et de créativité;
- d'assurer une fréquentation continue du quartier historique et de ses attraits par des activités de qualité;
- de faire connaître l'histoire, le patrimoine et l'évolution du Vieux-Montréal par des activités d'animation pertinentes, tant historiques que contemporaines.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce projet fait l'objet d'une subvention de 50 909 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, laquelle sera soumise, pour approbation, au conseil d'agglomération. Les montants consentis par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente ont toutefois été confirmés par la ministre de la Culture et des Communications dans une lettre adressée au maire de Montréal, le 7 avril dernier. Cette lettre est déposée en pièce jointe.

La dépense totale à autoriser dans le cadre du présent dossier est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les crédits requis sont disponibles au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ces projets d'interprétation contribue à une meilleure qualité de vie par la mise en valeur du patrimoine et la diffusion culturelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le programme constitue un appui important de la part de la Ville et du Ministère à des musées et organismes du Vieux-Montréal et d'ailleurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication relative à la décision. Par ailleurs, les organismes doivent, dans toutes les communications relatives à leurs projets respectifs, faire mention qu'ils reçoivent un soutien financier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le MCC et la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des activités d'animation :

- 24 juin 2015 au 7 septembre 2015 : Animation militaire du 18<sup>e</sup> siècle à Montréal - Société historique du Lac Saint-Louis
- 22 et 23 août 2015 : Le Marché public de Pointe-à-Callière dans l'ambiance du 18<sup>e</sup> siècle
- 12 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2015 : Espèces de courges! - Château Ramezay
- Septembre 2015 à février 2016 : Mémoires du sol - Centre d'histoire de Montréal
- 5 au 20 décembre 2015 : Les Choralies de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours
- 5 décembre 2015 au 3 janvier 2016 : Autour du foyer... Traditions du temps des fêtes - Château Ramezay
- 19, 20, 26 et 27 février 2016 (Nuit blanche du Festival Montréal en lumière) : Fièvre Gospel - Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours
- 20 février 2016 : Défi canot à glace Montréal 2016 - Héritage Maritime Canada
- 21 février et 6 mars 2016 : Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière
- 6 mars au 15 mai 2016 : Suivez le chef! Circuit historique et gastronomique dans le Vieux-Montréal - Château Ramezay
- 15 mai 2016 : Messe commémorative de la fondation de Montréal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la culture , Direction (Isabelle CABIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude DAUPHINAIS  
Architecte - Planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-17

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-09-21

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc BLANCHET  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-09-21



**Dossier # : 1156369006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ par année en 2015, 2016 et 2017, soit un soutien financier maximal de 30 000 \$ pour l'ensemble de la période, pour le Grand prix de la danse de Montréal / Approuver le projet d'entente à cet effet.

Il est recommandé:

- d'accorder un soutien financier de 30 000\$ pour la remise du Grand prix de la danse de Montréal, soit 10 000\$ en 2015, jusqu'à 10 000\$ en 2016 et jusqu'à 10 000\$ en 2017;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ainsi qu'un protocole de visibilité.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-09-23 17:24

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156369006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ par année en 2015, 2016 et 2017, soit un soutien financier maximal de 30 000 \$ pour l'ensemble de la période, pour le Grand prix de la danse de Montréal / Approuver le projet d'entente à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

C'est en 2011 que madame Marie Chouinard rassemble les acteurs du milieu de la danse afin de fonder Les Prix de la danse de Montréal. Le mandat de cet organisme à but non-lucratif est de travailler à la promotion de Montréal comme centre international de création et de diffusion en danse ainsi que de valoriser le dynamisme des personnalités, des organismes et des institutions oeuvrant dans le domaine, notamment en remettant des distinctions telles que le Grand prix de la danse de Montréal.

En 2015, les membres du conseil d'administration sont les suivants:

- Marie Chouinard, présidente - Directrice générale et artistique , Compagnie Marie Chouinard
- Caroline Ohrt, vice-présidente et secrétaire- Directrice, développement et programmation, Danse Danse
- Bernard Lagacé, trésorier - Directeur général , Diagramme Gestion culturelle
- Anik Bissonnette, administratrice- Codirectrice et directrice artistique et pédagogique , École supérieure de danse du Québec
- Sylvain Emard, administrateur - Fondateur et codirecteur général et artistique, Sylvain Emard Danse
- Frédéric Gravel, administrateur- Danseur et chorégraphe.

Le Grand prix de la danse est remis à un artiste d'envergure, qui se sera produit sur une scène montréalaise dans l'année précédente. Depuis leur création, Les Prix de la danse de Montréal ont évolué. Maintenant, trois prix sont décernés: un premier par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour la meilleure oeuvre chorégraphique de la saison artistique; un autre Prix par le Regroupement québécois de la danse (RQD) pour un artiste s'étant démarqué sur la scène québécoise par la qualité de son interprétation et son engagement dans la création et envers sa discipline. Enfin, Québecor ainsi que deux mécènes contribuent au Grand prix de la danse de Montréal.

En 2015, le Grand prix de la danse de Montréal serait de 22 500\$. Il a été demandé à la Ville de Montréal une contribution de 10 000\$ afin d'assurer la pérennité du Prix et d'assurer le versement d'une bourse intéressante aux lauréats

Parmi les lauréats du Grand prix de la danse, prestigieux prix international, on compte:  
en 2014: Meg Stuart, chorégraphe-interprète américaine, fondatrice de la compagnie Damaged Goods  
en 2013: Benoît Lachambre , chorégraphe québécois, fondateur de la compagnie Par B.L.eux  
en 2012: Anne Teresa de Keersmaeker, chorégraphe née en Belgique, fondatrice de la compagnie Rosas  
en 2011 : Louise Lecavalier, chorégraphe-interprète québécoise, fondatrice de la compagnie Fou Glorieux

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

### **DESCRIPTION**

Le Grand prix de la danse de Montréal récompense un artiste canadien ou étranger pour sa contribution exceptionnelle au rayonnement et à l'avancement de la danse. L'artiste doit avoir présenté une œuvre sur une scène montréalaise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin suivant. Le prix est décerné annuellement à l'automne, par un jury composé essentiellement de professionnels de la danse.

Le jury 2015, nommé par le conseil d'administration de l'organisme, est composé des professionnels et des spécialistes suivants :

- Fabienne Cabado (journaliste, médiatrice et communicatrice culturelle),
- Kathy Casey (directrice artistique, Montréal Danse),
- Benoît Lachambre (interprète et chorégraphe)
- David Rancourt (interprète)
- Cathy Levy (productrice générale, danse, Centre national des arts).

### **JUSTIFICATION**

La contribution de la Ville de Montréal devrait assurer une pérennité au Grand prix, qui est à la base de tous les autres. La contribution de la Ville est conditionnelle à la mobilisation du milieu des affaires et de celui de la danse et par conséquent, est minoritaire par rapport aux investissements des mécènes et commanditaires.

Le Grand prix de la danse de Montréal contribue au rayonnement de la métropole culturelle dans un secteur où Montréal est déjà reconnue pour son excellence.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'engagement de la Ville est de 10 000 \$ par année, pour 2015 et jusqu'à 10 000 \$ pour l'année 2016 et pour l'année 2017, soit un total de 30 000\$ maximum pour l'ensemble de la période, conditionnellement à la règle qui prévoit que la contribution de la Ville sera moindre proportionnellement que celle des mécènes et commanditaires.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**



L' intervention de la Ville de Montréal est nécessaire afin de pérenniser Le Grand prix de la danse. Ce grand prix contribue au rayonnement international de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme doit appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications. Une opération de communication est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

19 novembre 2015: Le Grand prix sera octroyé lors d'une cérémonie de remise annuelle.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Julie DUMARESQ)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LALONDE  
agente de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-07-13

Isabelle CABIN  
Cadre sur mandat(s)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2015-09-23



**Dossier # : 1156368001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à Je Réussis pour la réalisation du projet « Intervention en persévérance scolaire aux Habitations Séguin », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à Je Réussis pour la réalisation du projet « Intervention en persévérance scolaire aux Habitations Séguin », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2016);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-09-24 17:43

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156368001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à Je Réussis pour la réalisation du projet « Intervention en persévérance scolaire aux Habitations Séguin », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville a convenu d'une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015), le projet d'entente Ville-MTESS, d'une durée d'une année et dotée d'un budget de 9M \$. L'entente prendra fin le 31 mars 2016.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

### **CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

### **CG10 0255 du 17 juin 2010**

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011, de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

### **CG09 0039 du 26 février 2009**

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour

lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

## DESCRIPTION

### Je Réussis

#### Projet : « Intervention en persévérance scolaire aux Habitations Séguin »

Le projet vise une intervention soutenue au sein d'habitations à loyer modique (HLM), et ce, pour lutter contre l'isolement et les problématiques sociales multiples qui existent dans ce milieu. Ce projet offre des activités en persévérance scolaire pour les enfants de 6-17 ans et leur famille, ainsi que de l'intervention (soutien, accompagnement, références) auprès de l'ensemble des locataires. Le projet permettra à au moins 40 enfants et à leurs parents d'obtenir du soutien et des outils afin de relever avec succès les défis en matière de scolarisation et de briser l'isolement. Par ailleurs, les adolescents de la maison des jeunes auront l'occasion d'avoir accès à des ressources matérielles favorisant ainsi le développement de leur méthodologie de travail, de leur autonomie et de leurs compétences lors de la réalisation de leurs travaux scolaires.

## JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016). Il respecte les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrit dans les domaines d'orientations de la Stratégie jeunesse municipale montréalaise 2013 — 2017. Les problématiques liées à la persévérance scolaire et au soutien à la petite enfance et à la famille sont traitées dans le cadre de ce projet. Après analyse de la demande, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande son soutien. De plus, l'HLM Habitations Séguin a été ciblé comme l'un des plus problématiques par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de ce projet, alloué dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS, demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 396969. C'est le premier soutien financier que la Ville accorde à cet organisme pour le même projet.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2015	Soutien financier MTESS p/r au projet global en %
Je Réussis	« Intervention en persévérance scolaire aux Habitations Séguin »	25 000 \$	31,4 %

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet contribue à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en assurant le développement harmonieux des activités sur ce site en HLM dans le quartier Pointe-aux-Trembles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe B au projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Octobre 2015** Présentation au comité exécutif pour approbation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Mylene ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mokhtar Mehdi LEKEHAL  
Agent de recherche

### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-09-21

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2015-09-24



**Dossier # : 1151680001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 28 octobre au 2 novembre 2015, à Glasgow, Écosse (Royaume-Uni), afin de participer à la 46 <sup>e</sup> édition des Championnats du monde de gymnastique artistique de la Fédération internationale de gymnastique (FIG). Montant estimé : 2 973,45 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 28 octobre au 2 novembre 2015, à Glasgow, en Écosse (Royaume-Uni), afin de participer à la 46<sup>e</sup> édition des Championnats du monde de gymnastique artistique de la Fédération internationale de gymnastique (FIG). Montant estimé : 2 973.45 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-22 15:53

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151680001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 28 octobre au 2 novembre 2015, à Glasgow, Écosse (Royaume-Uni), afin de participer à la 46e édition des Championnats du monde de gymnastique artistique de la Fédération internationale de gymnastique (FIG). Montant estimé : 2 973,45 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les Championnats du monde de gymnastique artistique ont lieu trois années sur quatre. Ils font relâche l'année de la tenue des Jeux olympiques d'été. Les championnats se déroulent sur onze jours, soit quatre jours d'entraînement et sept jours de compétition. Ils réunissent plus de 500 athlètes et 750 entraîneurs, officiels et accompagnateurs (1 500 membres au total) en provenance de plus de 70 pays. Plus de 500 représentants des médias sont appelés à couvrir l'événement et environ 750 bénévoles travailleront au succès de cette compétition.

À noter que Montréal sera ville-hôtesse de la 47<sup>e</sup> édition des Championnats du monde de gymnastique artistique 2017 qui se tiendront au Stade olympique du 27 septembre au 9 octobre 2017.

Les épreuves par équipes n'ayant pas lieu lors d'une année post-olympique, seules les épreuves individuelles par appareil et le concours général individuel seront disputées à Montréal. Les championnats totaliseront donc sept épreuves masculines (anneaux, sol, saut de cheval, cheval d'arçons, barre fixe, barres parallèles et le concours général individuel) et cinq épreuves féminines (sol, saut de cheval, poutre, barres asymétriques et le concours général individuel).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de monsieur Dimitrios (Jim) Beis, à Glasgow, en Écosse (Royaume-Uni), afin de participer à la 46<sup>e</sup> édition des Championnats du monde de gymnastique artistique de la Fédération internationale de gymnastique (FIG).



Un groupe de cinq (5) représentants des CMGA 2017 et 2 représentants de Tourisme Montréal seront présents à ces Championnats afin d'y compléter une mission d'observation et de promotion en préparation pour les Championnats du monde 2017. Une réception / cocktail est prévue le vendredi 30 octobre, de 15 h 30 à 17 h. Un montage Power Point avec vidéo sera présenté, suivi de quelques discours de bienvenue et promotion.

La présence de monsieur Beis permettra, entre autres, de compléter cette mission d'observation et de promotion en préparation pour les Championnats du monde 2017 à Montréal. À la cérémonie de clôture qui se déroulera le 1<sup>er</sup> novembre vers 17 h, il recevra, à titre de représentant du maire de Montréal, un drapeau symbolique présenté par le président de la Fédération internationale de gymnastique (FIG) et un représentant de Glasgow.

## **JUSTIFICATION**

En tant que responsable, entre autres, des sports et loisirs au comité exécutif de la Ville de Montréal, la participation de monsieur Beis est requise et représente le maire de Montréal. Ces Championnats sont une fenêtre ouverte sur le monde et cadrent bien dans l'orientation stratégique à long terme de la Ville de Montréal en matière d'accueil d'événements sportifs majeurs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 973,45 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette participation contribue à la promotion, à la visibilité et au rayonnement international de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Derline BIEN-AIMÉ  
Charge(e) de secretariat

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-09-21

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du  
greffe (ce)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur  
**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-09-22



**Dossier # : 1150843019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense de 401,46 \$ relative au déplacement, les 17 et 18 septembre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, en vue d'une rencontre avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense de 401,46 \$ relative au déplacement, les 17 et 18 septembre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, en vue d'une rencontre avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-22 15:40

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150843019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense de 401,46 \$ relative au déplacement, les 17 et 18 septembre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, en vue d'une rencontre avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée pour le bénéfice des citoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise à ratifier la dépense relative au déplacement, les 17 et 18 septembre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, en vue d'une rencontre avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

**Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	401,46 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-09-22

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-09-22



**Dossier # : 1150679020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 18 octobre au 11 novembre 2015.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 8e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-09-24 17:33

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150679020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 18 octobre au 11 novembre 2015.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la huitième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2015. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 1623** - 2 septembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 7e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE15 1288** - 30 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 6e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 1183** - 9 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 5e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0851** - 6 mai 2015, approuver la programmation d'événements publics - 4e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0601** - 8 avril 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 3e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0348** - 4 mars 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 2e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 00073** - 14 janvier 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 1re partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public.

**DESCRIPTION**

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 18 octobre au 11 novembre 2015. Ces événements sont :

- Ashur Procession
- Le temps d'une soupe

- Tour Mont-Royal Brébeuf
- Prescrit par les médecins de familles
- Où dormez-vous?
- La marche des zombies
- Une journée qui a du chien
- Jour du Souvenir

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.



- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-21

Alexandra COURT  
Chef de division  
Division des événements publics

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2015-09-24

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-09-24



**Dossier # : 1150498002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$ pour l'année 2015 et de 100 000 \$ pour l'année 2016, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal , dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

1. d'autoriser pour l'année 2015 une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$ au montant déjà prévu de 200 000 \$ (CE13 1779), pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis;
2. d'autoriser pour l'année 2016 une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$ au montant déjà prévu de 200 000 \$ (CE13 1779), pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis;.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-09-23 11:52

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150498002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$ pour l'année 2015 et de 100 000 \$ pour l'année 2016, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal , dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de référence, sous la responsabilité de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), offre depuis 2003 des mesures d'urgence durant toute l'année aux personnes sans logis et ce, pour les raisons suivantes:

- pénurie de logements abordables pour les familles (dont particulièrement pendant la période du 1er juillet);
- sinistres;
- évacuations reliée à la lutte à l'insalubrité.

Depuis 2008, la majorité des interventions du Service de référence concerne l'aide aux personnes sinistrées. En vertu d'une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'organisme Jeunesse au soleil et le Service de sécurité incendie de Montréal visant à assurer la prestation d'aide aux personnes sinistrées, la Ville s'est engagée à maintenir en opération le Service de référence pour prendre en charge les ménages à reloger après la période initiale de 48 à 72 heures assumée par la Croix-Rouge.

La convention signée avec l'OMHM comporte deux types de coûts. Le premier est fixe et correspond au mandat donné à l'OMHM de fournir les ressources humaines et matérielles pour offrir les services d'accompagnement et d'aide aux personnes sans logis. Le second est variable et concerne l'hébergement temporaire pour lequel les coûts sont remboursés par la Ville sur présentation de factures.

Par sa résolution du 16 décembre 2013 (CM13 1134),le conseil municipal a accordé un

soutien financier annuel pour une somme maximale de 331 102 \$, à l'Office municipal d'habitation de Montréal, pour les années 2014, 2015 et 2016, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis, avec indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2015 et 2016.

Auparavant, le 4 décembre 2013 (CE13 1779), le comité exécutif avait autorisé une dépense annuelle pour une somme maximale de 200 000 \$, pour les années 2014, 2015 et 2016, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

Faisant suite à plusieurs sinistres importants survenus au début de l'année 2015, il s'avère que la provision de 200 000\$ n'est pas suffisante pour l'année 2015. Le présent sommaire propose d'augmenter ce budget d'une somme additionnelle maximale de 100 000 \$. La même augmentation est demandée pour l'année 2016, dernière année de la convention actuelle.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM13 1134 - décembre 2013:** Accorder un soutien financier annuel pour une somme maximale de 331 102 \$, à l'Office municipal d'habitation de Montréal, pour les années 2014, 2015 et 2016, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis, avec indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2015 et 2016;

**CE13 1779 - décembre 2013:** Autoriser une dépense annuelle pour une somme maximale de 200 000 \$, pour les années 2014, 2015 et 2016, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

**CG07 0507 - décembre 2007:** Approuver le protocole d'entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal

### **DESCRIPTION**

Avec une équipe restreinte, le Service de référence vient en aide à des ménages, en priorité des familles, qui se retrouvent à la rue à la suite d'un sinistre, d'une éviction ou dans le cadre de la pénurie de logements abordables. Les ménages en difficulté y sont référés soit par la Croix-Rouge, dans le cadre du dispositif d'urgence après la période initiale de 48 à 72 heures suivant un sinistre, soit par les partenaires de l'OMHM, partenaires voyant également à soutenir le Service de référence dans ses interventions d'accompagnement. Ce réseau de répondants est principalement composé d'intervenants actifs dans le domaine de l'habitation, de certains services gouvernementaux et municipaux (santé, services sociaux, etc.) ainsi que de plusieurs organismes communautaires et humanitaires qui agissent dans les quartiers montréalais (comités logement, Jeunesse au Soleil, etc.). De plus, le Service de référence est sollicité à la suite d'évictions dans le cadre du Plan de lutte contre l'insalubrité des logements 2014-2017, en appui aux arrondissements. Les différents services offerts par le Service de référence sont destinés à une clientèle qui doit remplir les critères suivants;

- être sans logis ou sur le point de le devenir;
- avoir été, au cours de la dernière année, locataire d'un logement situé dans la Ville de Montréal et être en mesure de le prouver, et ce, pendant la période précédant le fait d'être sans logis
- ne pas avoir bénéficié par le passé des services du Service de référence

En vertu de l'article 5.1.3 de la convention signée, la Ville s'est engagée à *rembourser les frais d'hébergement encourus par l'Office dans le cadre du Service de référence qu'il dispense conformément à la présente convention, et ce, dans les trente (30) jours de l'approbation de chaque demande de remboursement qui doit être soumise à la Directrice accompagnée des pièces justificatives pertinentes.*

## JUSTIFICATION

L'hébergement temporaire est en hausse. En 2014, 217 ménages ont été hébergés soit 52% de plus qu'en 2013. Le nombre de nuitées est en croissance passant de 1695 en 2012 à 3503 en 2014. L'équipe du Service de référence a vécu un début d'année 2015 mouvementé, marqué par des incendies et des évacuations massives, ce qui a fait accroître considérablement le nombre de ménages hébergés (120 dans les trois premiers mois de l'année) . Plusieurs sinistres ont touché des clientèles vulnérables avec peu de ressources. Outre les incendies majeurs touchant de nombreux ménages vulnérables, des évacuations d'immeubles comportant un grand nombre de logements surviennent plus souvent avec le déploiement accru du Plan de lutte contre l'insalubrité des logements 2014-2017.

Du travail est fait en amont avec les arrondissements pour les évacuations reliées à la salubrité, et avec le Service des demandes de logement de l'OMHM. Toutefois, lorsque des sinistres surviennent de façon rapprochée , le nombre de personnes à aider est si élevé qu'il peut être difficile de trouver rapidement une solution permanente de relogement.

L'hébergement est principalement fait à des taux avantageux à la résidence du YMCA et à la Tour Belvédère de même qu'à quelques autres hôtels. Le Service de référence applique les politiques nécessaires pour limiter la durée moyenne d'hébergement, laquelle a diminué légèrement au cours des dernières années passant de 17 à 14 jours.

Le tableau suivant présente des exemples d'événements marquants qui sortent de l'ordinaire soit par leur nature, le nombre et le type de ménages touchés, le contexte et parfois même la période. Ces événements se sont ajoutés au volume de travail normal et régulier.

Date d'événement	Adresse	Événement	Nombre de ménages hébergés	Nombres de nuitées	Coût total de l'hébergement
27-déc-14	4570 Queen Mary	Incendie (période des Fêtes)	18	54	4 034,84 \$
21-janv-15	3070 Van Horne	Incendie	10	66	5 380,64 \$
15-mars-15	6376 Gouin	Incendie	11	167	11 428,92 \$
27-janv-15	2955 Goyer	Évacuation - insalubrité	4	101	3 344,15 \$
janv-15	6185 Jean-Talon	Évacuation - structure	16	359	38 095,52 \$
26-févr-15	11815 Ranger	Évacuation - insalubrité	4	97	5 925,73 \$
			<b>63</b>	<b>844</b>	<b>68 209,80 \$</b>

Au cours des derniers mois, la situation est revenue à la normale mais comme le budget alloué est épuisé, il faut augmenter celui-ci pour continuer à offrir les services.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses pour l'hébergement temporaire varient beaucoup d'une année à l'autre. La provision de 200 000 \$ par année avait été établie en 2013 d'après la moyenne coûts des quatre dernières années (2010-2013 : 186 919 \$). Les coûts réels ont atteint présentement le montant alloué. Le dépassement d'ici la fin de l'année est évalué à un maximum de 100 000 \$ pour maintenir les services requis d'hébergement.

Pour 2016, dernière année de la convention actuelle, bien qu'il soit fort possible que le coût de l'hébergement n'atteigne pas le même niveau qu'en 2015, la Direction de l'habitation souhaite néanmoins augmenter la provision à 300 000 \$ pour que le Service de référence puisse assurer les services si des sinistres importants survenaient.

Le financement de ces dépenses additionnelles en 2015 et 2016 sera pris à même le budget de fonctionnement de la Direction de l'habitation alloué aux honoraires professionnels.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Venir en aide aux ménages sans logis ou sinistrés est un geste de solidarité qui contribue concrètement au maintien du caractère inclusif de Montréal, une dimension importante d'un développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ces budgets supplémentaires permettra de continuer à offrir des services d'hébergement d'urgence à des ménages démunis ou sinistrés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Claude GIRARD  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-09-17

Marianne CLOUTIER  
C/d Amélioration de l'habitat

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Christian CHAMPAGNE  
Directeur par intérim - Direction de l'habitation

**Approuvé le :** 2015-09-22**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marc BLANCHET  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-09-23



**Dossier # : 1151179006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 2 875 000 \$ en 2015, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie.

Il est recommandé :  
d'autoriser un virement budgétaire de 2 875 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-09-28 10:50

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151179006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 2 875 000 \$ en 2015, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Programme Réussir@Montréal - Industrie (PR@M-Industrie) a été adopté le 29 novembre 2007 par le conseil d'agglomération. Il consiste essentiellement à rembourser pendant cinq ans et de façon dégressive (100 % les trois premières années, 80 % la quatrième et 60 % la cinquième) l'augmentation de la taxe foncière générale pour les immeubles non résidentiels reliée à l'augmentation de la valeur foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel. Les propriétaires immobiliers ont trois ans à partir de la date d'admissibilité de leur immeuble au programme pour réaliser leurs travaux de construction ou d'agrandissement.

Certains territoires font l'objet d'une bonification de subvention par laquelle les versements sont haussés à 100 % pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années. Il s'agit de dix-sept territoires spécifiques identifiés au Plan d'urbanisme. Ils correspondent essentiellement à des zones industrielles à transformer, à des secteurs d'emplois à consolider aux abords de gares ou de stations de métro et à des sous-secteurs de planification détaillée.

Dans la foulée du succès que connaît ce programme depuis son adoption, le Service du développement économique estime que les crédits budgétaires de 13 000 000 \$ accordés pour l'année 2015 à cet effet seront insuffisants pour répondre à la demande.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0549 (12 décembre 2014) - Adopter le budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

CG07 0459 (29 novembre 2007) - Adopter le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG07-029)

**DESCRIPTION**

Après analyse de la situation, le Service considère qu'il faut augmenter le budget 2015 associé au PR@M-Industrie de 2 875 000 \$. En conséquence, un virement budgétaire du même montant, en provenance de la source identifiée, soit le budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2015 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie est requis.

## **JUSTIFICATION**

Des discussions avec le Service des finances ont permis de déterminer que la seule avenue envisageable pour pallier à l'insuffisance de fonds du programme était celle d'une demande de crédits additionnels en provenance des dépenses contingentes.

Cette responsabilité est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service du développement économique estime l'insuffisance de fonds à 2 875 000 \$ en 2015. La Direction générale de la Ville a autorisé l'utilisation du compte des dépenses contingentes de l'Administration pour corriger l'insuffisance de fonds en 2015 (voir pièce jointe au présent dossier décisionnel).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

De façon à s'inscrire dans la démarche québécoise de développement durable, il est octroyé au propriétaire d'un bâtiment industriel, dont la demande a été déclarée admissible depuis octobre 2013, une subvention seulement si l'une des conditions suivantes est remplie :

- une certification BOMA BEST a été émise à l'égard du bâtiment;
- une certification LEED a été émise à l'égard du bâtiment;
- une certification Living Building Challenge a été émise à l'égard du bâtiment;
- un appui financier dans le cadre des programmes en efficacité énergétique d'Hydro-Québec a été accordé à l'égard du bâtiment.

Depuis octobre 2013, des subventions sont donc versées aux seuls projets admissibles respectant des normes de performance et de gestion environnementale, de durabilité de l'environnement bâti ou d'efficacité énergétique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas autoriser le virement budgétaire de 2 875 000 \$ aura pour conséquence que la Ville ne sera pas en mesure de procéder aux versements 2015 des subventions dues en vertu du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (RCG 07-029) à plus de cinquante requérants.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Commissaire au développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-09-24

CE : 30.006

2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.007

2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.008  
2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.009

2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.010  
2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1152907004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 20,155 M\$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil municipal.

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 20 155 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-23 14:20

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152907004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 20,155 M\$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil municipal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le taux de vétusté des immeubles de la Ville de Montréal est très élevé et approche du seuil critique. Afin d'améliorer l'état des bâtiments, l'Administration prévoit des investissements pour la rénovation et la protection des immeubles de la Ville de Montréal, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017.

Chaque programme est dédié à un usage de bâtiment et les projets sont choisis en fonction du niveau de vétusté et des conditions de sécurité et de salubrité.

Le règlement d'emprunt pour la protection des immeubles corporatif demandé au début de l'année 2015 est épuisé. Le SGPI doit donc faire la demande d'un nouveau règlement d'emprunt pour poursuivre les différents travaux prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - Volet central.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0210 - 12 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 20,155 M\$ afin de financer des travaux de rénovation et protection des immeubles relevant de la compétence de la Ville centre. Voici la liste des programmes à financer :

- N° 30910: Programme d'amélioration des immeubles administratifs; 3,5 M\$
- N° 38009: Programme de protection des immeubles culturels; 2,0 M\$
- N° 42211: Programme de réfection des bâtiments dans les grands parcs; 1,0 M\$
- N° 42290: Rénovation du complexe sportif Claude Robillard; 1,535 M\$
- N° 42306: Programme de protection des bâtiments sportifs; 1,0 M\$
- N° 66030: Programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux; 5,930 M\$

- N° 66033: Programme de protection des immeubles de compétence locale; 1,5 M\$
- N° 66130: Programme d'accessibilité aux immeubles; 2,0 M\$
- N° 66168: Programme d'économie d'énergie; 0,940 M\$
- N° 66169: Programme de développement durable dans les édifices municipaux; 0,250 M\$
- N° 66460: Programme de protection des édifices industriels; 0,5 M\$

Le règlement d'emprunt de protection des immeubles corporatif couvrant les programmes en 2015 a été entièrement attribué. Le nouveau montant demandé s'appuie tout sur le budget de l'année 2016 programmé au PTI 2015-2017.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet central  
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n.a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'indisponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux requis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion octobre 2015  
Adoption du règlement décembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandy HÉBERT  
Cadre sur mandats

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-08-26

Sandy HÉBERT  
CADRE SUR MANDAT(S)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Tél :** 514 872-2573

**Approuvé le :** 2015-09-23



**Dossier # : 1152622004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement du Règlement RCM-60-PU-2015 révisant le plan d'urbanisme, du Règlement de zonage RCM-60A-2015, du Règlement de lotissement RCM-60B-2015, du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et du Règlement RCM-60E-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Cité de Dorval

Il est recommandé :

1. d'approuver le Règlement RCM-60-PU-2015 révisant le plan d'urbanisme, le Règlement de zonage RCM-60A-2015 et le Règlement de lotissement RCM-60B-2015 adoptés le 15 juin 2015 par le conseil municipal de Dorval, ceux-ci étant conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
2. d'approuver le Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et le Règlement RCM-60E-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, adoptés le 15 juin 2015 par le conseil municipal de Dorval, ceux-ci étant conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
3. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard des règlements RCM-60-PU-2015, RCM-60A-2015 et RCM-60B-2015 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Cité de Dorval en respect des modalités afférentes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant cette délivrance, incluant la transmission, qui doit s'effectuer de façon simultanée; et à délivrer, le même jour, un certificat de conformité à l'égard des règlements RCM-60C-2015 et RCM-60E-2015 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Cité de Dorval.

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152622004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement du Règlement RCM-60-PU-2015 révisant le plan d'urbanisme, du Règlement de zonage RCM-60A-2015, du Règlement de lotissement RCM-60B-2015, du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et du Règlement RCM-60E-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Cité de Dorval

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Cité de Dorval a procédé à la révision de son plan d'urbanisme et à la refonte de l'ensemble de sa réglementation d'urbanisme. Ainsi, la Cité de Dorval a adopté le même jour, soit le 15 juin 2015, un nouveau plan d'urbanisme, un nouveau règlement de zonage et un nouveau règlement de lotissement qui remplacent ceux existants au sein de la municipalité. Par la même occasion, la Cité de Dorval a aussi adopté un nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et un nouveau règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), ainsi qu'un nouveau règlement sur les usages conditionnels, le 17 août 2015. L'ensemble de la réglementation d'urbanisme a été transmise le 24 août 2015 à la Ville de Montréal pour examen et approbation, le cas échéant.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du règlement 113, tel que modifié, les cinq premiers règlements énumérés plus haut doivent faire l'objet d'un examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal maintenant ceux de l'agglomération de Montréal. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil municipal au comité exécutif, portant le numéro 02-080, entré en vigueur le 11 juillet 2002. Il est à noter que le règlement 113 sera remplacé prochainement par le Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (voir sommaire décisionnel 1156938001), selon lequel l'examen de conformité des règlements susmentionnés aurait été requis tout comme c'est actuellement le cas en vertu du règlement 113.

Rappelons que le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal a été remplacé par le schéma d'aménagement et de développement (ci-après appelé « schéma »). Le schéma est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, suite à la réception d'un certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'un avis favorable du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Selon les modalités de la LAU, les municipalités ont un délai de six mois pour adopter les règlements de concordance au schéma. Dans le cas présent, la municipalité a opté pour la procédure de révision de ses règlements d'urbanisme prévue à la LAU afin de les rendre conformes au schéma, incluant forcément les éléments obligatoires de concordance requis pour son territoire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- 2015-06-15 - Conseil municipal de Dorval - Adoption du Règlement RCM-60-PU-2015 révisant le plan d'urbanisme, du Règlement de zonage RCM-60A-2015, du Règlement de lotissement RCM-60B-2015, du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et du Règlement RCM-60E-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble.
- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption du Règlement RCG 14-029 relatif au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (1140219001).

## **DESCRIPTION**

Le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal est un document de planification définissant l'orientation générale et les grandes lignes de développement du territoire. Pour vérifier la conformité de la nouvelle réglementation d'urbanisme de la Cité de Dorval aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, celle-ci a été examinée à partir des dispositions suivantes : les grandes orientations d'aménagement et de développement, les grandes affectations du territoire, la densité d'occupation du sol, les transports collectif et routier, le patrimoine et le document complémentaire. Quant aux aspects des règlements qui ne sont pas visés par le schéma, ils ne seront pas exposés dans le présent rapport.

Les éléments de contenu du schéma applicables pour le territoire de la Cité de Dorval sont sommairement présentés sous les rubriques de chacun des règlements faisant l'objet de la conformité.

## **JUSTIFICATION**

### **1. Grandes orientations d'aménagement et de développement**

La vision d'aménagement et de développement du plan d'urbanisme durable de la Cité de Dorval s'appuie sur la configuration des divers espaces de vie composant la collectivité. Les cinq espaces de vie sont le secteur central historique et son tracé fondateur, le secteur central urbain, les quartiers résidentiels, les pôles d'emplois et la biodiversité, les espaces verts et la gestion des ressources. Chacun d'entre eux est présenté à partir d'un contexte, des enjeux, d'un axe d'intervention et des principes durables. La présentation des espaces de vie se termine par une stratégie de mise en valeur composée d'objectifs et d'actions. Ceux-ci s'inscrivent dans le sens des grandes orientations d'aménagement et de développement du schéma et de la vision stratégique sous-jacente, soit d'améliorer le cadre de vie et favoriser un développement durable, d'où leur conformité.



## **2. Grandes affectations du territoire**

Au schéma, les grandes aires d'affectation du territoire pour le territoire de Dorval se répartissent approximativement comme suit :

- au sud de l'autoroute 20, et dans la partie ouest de la municipalité au nord de l'autoroute 20, une aire d'affectation « Dominante résidentielle » est déterminée;
- outre l'aire d'affectation « Grande emprise ou grande infrastructure publique » couvrant l'aéroport, aux alentours de l'échangeur Dorval au nord de l'autoroute 20, au nord du grand golf et en bordure des limites est du territoire de la municipalité, se trouvent des aires « Industrie »;
- deux grandes aires d'affectation « Grand espace vert ou récréation » (deux golfs) se situent à l'ouest du territoire de la municipalité, ainsi que de petites aires en bordure du lac Saint-Louis;
- les deux îles du territoire de la municipalité sont affectées « Conservation ».

Le plan 2 du plan d'urbanisme de la Cité de Dorval intitulé « Affectations et densités » comporte 11 catégories d'affectation applicables dans les différentes parties du territoire de la municipalité, soit «résidentiel – faible densité», « résidentiel – moyenne densité », « résidentiel – forte densité », « pôle mixte de proximité », « pôle mixte et de services », « lieu d'emplois et d'économie », « secteur institutionnel », « parcs et espaces verts », « golf », « secteur aéroportuaire » et « conservation ». Les prescriptions applicables à chacune d'entre elles, selon le plan d'urbanisme, s'inscrivent à l'intérieur de celles du schéma, d'où leur conformité.

Le Règlement de zonage de la Cité de Dorval comporte 8 catégories de zones, soit « Vieux village », «Secteur urbain central», « Zones commerciales », « Quartiers résidentiels », « Zone aéroportuaire », « Parc d'affaires autoroutier », « Parc industriel » et « Espaces publics ». Les prescriptions applicables à chacune d'entre elles selon le Règlement de zonage s'inscrivent à l'intérieur de celles du schéma, d'où leur conformité.

Le plan d'urbanisme et le Règlement de zonage sont jugés conformes au schéma d'aménagement à cet égard.

## **3. Densités d'occupation**

Le schéma traite de la densité résidentielle sous forme de seuils minimums moyens de densité résidentielle (nombre de logements par hectare brut) applicables aux secteurs à construire ou à transformer. Sur le territoire de la municipalité, deux secteurs sont identifiés et ont comme prescription 80 logements par hectare minimum selon la carte 33 – Densité résidentielle. Le plan 2 du plan d'urbanisme de la Cité de Dorval intitulé « Affectations et densités » comporte les prescriptions édictées pour le territoire de la municipalité, d'où leur conformité. Il en est de même en ce qui a trait aux coefficients d'occupation du sol minimums édictés dans le Règlement de zonage.

## **4. Transport collectif et grands projets routiers**

Le schéma a identifié pour le territoire de la Cité de Dorval sur les cartes 9 – Grands projets d'infrastructure en transport collectif et 10 – Grands projets routiers, incluant le réseau artériel d'agglomération les projets suivants :

- implantation de nouveaux systèmes de train (SLR ou tram-train) entre le centre-ville et l'ouest de l'île;
- réfection de l'échangeur des Sources;

- amélioration des accès routiers à l'aéroport international Montréal-Trudeau.

Les informations contenues dans la carte 6 du plan d'urbanisme sont jugées conformes au schéma en cette matière.

## **5. Document complémentaire**

Le document complémentaire (DC) fait partie intégrante du schéma et il vise à assurer la cohérence de l'aménagement et du développement à l'échelle de l'agglomération. Pour le territoire de la Cité de Dorval, les dispositions suivantes du DC s'appliquent :

- l'aménagement du territoire et la mobilité : stationnement pour vélos, nombre maximum d'unités de stationnement et accessibilité universelle;
- l'adaptation aux changements climatiques : dispositions relatives au verdissement, dispositions particulières pour un îlot de chaleur et dispositions particulières pour les arbres : abattage, protection et plantation;
- le patrimoine : grandes propriétés à caractère institutionnel hors du site patrimonial déclaré du Mont-Royal, les secteurs patrimoniaux, les lieux de culte d'intérêt et le patrimoine archéologique;
- les territoires d'intérêt écologique : écoterritoire et interdiction d'espèces envahissantes;
- le paysage : vues sur le lac Saint-Louis, encadrement de l'affichage commercial et route du parcours riverain et voie panoramique;
- les affectations : règles d'affectation, infrastructures publiques et maisons mobiles et roulottes;
- les contraintes et nuisances : protection des rives, du littoral et des plaines inondables, normes relatives aux opérations cadastrales et de distance d'une voie de circulation d'un cours d'eau et sécurité, bruit et vibrations : occupation d'un terrain adjacent à une voie ferrée principale, occupation d'un terrain adjacent à une voie à débit important ou à une voie ferrée principale, occupation d'un terrain adjacent à une autoroute ou à une voie rapide, occupation dans un secteur situé aux abords de l'aéroport; voisinage de certains usages et territoires : secteurs situés dans un rayon de 500 mètres d'un centre de traitement de matières organiques, cohabitation entre les municipalités et installation de transport d'hydrocarbures par pipeline.

Les dispositions susmentionnées du document complémentaire doivent se retrouver, selon les cas, soit dans le Règlement de zonage, le Règlement de lotissement, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou le Règlement sur les PPCMOI. Ces quatre règlements de la Cité de Dorval comportent les dispositions exigées par le document complémentaire, d'où leur conformité.

## **Conclusion**

Le Règlement RCM-60-PU-2015 révisant le plan d'urbanisme, le Règlement de zonage RCM-60A-2015, le Règlement de lotissement RCM-60B-2015, le Règlement RCM-60C-2015 sur les PIIA et le Règlement RCM-60E-2015 sur les PPCMOI de la Cité de Dorval sont jugés conformes aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, puisqu'ils n'y contreviennent pas.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le nouveau Règlement de zonage de la Cité de Dorval a dûment introduit des dispositions en la matière, le tout comme exigé par le document complémentaire du schéma.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Entrée en vigueur des cinq nouveaux règlements d'urbanisme (plans d'urbanisme révisé, règlements de zonage, de lotissement, sur les PIIA et sur les PPCMOI) à la délivrance des cinq certificats de conformité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Délivrance par le greffier des cinq certificats de conformité à l'égard des règlements suivants :
- - le Règlement RCM-60-PU-2015 révisant le plan d'urbanisme, le Règlement de zonage RCM-60A-2015 et le Règlement de lotissement RCM-60B-2015 de la Cité de Dorval. Selon les modalités de la LAU, cette délivrance, incluant la transmission, doit s'effectuer de façon simultanée, soit le même jour que les certificats de conformité portant sur lesdits nouveaux règlements de zonage et de lotissement (remplacés), et à la condition que la Cité de Dorval ait avisé au préalable la Ville de Montréal que le nouveau Règlement de zonage et le nouveau Règlement de lotissement ont été approuvés par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité et qu'ils sont réputés conformes au nouveau plan d'urbanisme (révisé). Le courriel de transmission de la greffière adjointe de la municipalité du 24 août 2015 stipule que ces deux conditions sont dûment remplies conformément à la LAU.
  - le Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et le Règlement RCM-60E-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble. Ces deux règlements ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.
- Transmission des cinq certificats à la municipalité. Puisqu'il s'agit d'une refonte réglementaire, les cinq certificats de conformité devront être délivrés le même jour afin de faciliter la gestion des nouveaux règlements par la municipalité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-08-26

Monique TESSIER  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-09-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marc BLANCHET  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-09-21

CE : 50.001  
2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2015/10/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS